Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	<u></u>	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur			Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or blace Encre de couleur (i.e. autre que bleue c			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible Tight binding may cause shadows or di	stortion		Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais,
V	along interior margin / La reliure serrée causer de l'ombre ou de la distorsion le marge intérieure.	peut		lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.*
	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		



Vol. I.—No. 16.

MONTREAL, SAMEDI, 23 AVBIL, 1870.

ABONNEMENT \$2 50 PAR NUMERO 5 CENTINS

AVIS IMPORTANTS.

Désormais, nous paraîtrons le jeudi de chaque semaine : nos abonnés de la campagne seront servis, le mercredi, par les malles de l'après-midi et le journal sera distribué en ville, le lend:

Nos abonnés de Terrebonne, par un déplorable mal-entendu, n'ayant reçu que les trois premiers Nos, notre ami, Z. Rous-sille, Ecr., avocat, a bien voulu se charger de l'agence du jour-nal pour nous aider à remédier à ce malheur pour nous : c'est a lui qu'on pourta s'abonner et payer.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 21 AVRIL, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LA MOTION GALT.

Nous n'avons pu, dans notre dernière revue, que constater le triste sort de cette motion. Nous tenons à y re-Venir, avant de commencer notre Semaine. Cette question du Chemin de Fer Intercolonial a, dans le temps, occa sionné beaucoup de discussions, soulevé beaucoup de pré jugés, qu'ont habilement exploités les chercheurs de po-Pularité. En vertu de l'acte constitutionnel de 1867, le gouvernement fédéral était tenu de construire cette voie. à ses frais et dépens et sous son contrôle, mais avec de l'argent emprunté sur le marché anglais avec la garantie du gouvernement impérial. Notre gouvernement devait également, en vertu du même acte, prendre à sa charge et administrer les chemins de fer de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick. Tout le monde sait ce qui s'en suit: l'emprunt a été contracté, des commissaires expérimentés ont été nommés pour surveiller la construction de l'intercolonial, une foule d'entrepreneurs ont soumis sionné, grand nombre de contrats ont été donnés aux Plus bas soumissionnaires et avec les meilleures garanties Possibles. Pour échapper aux dangers des cormorans (lisez grands spéculateurs qui veulent toujours voler le gou-Vernement au moyen d'extras), les contrats ont été sévèrement rédigés, et quelques entrepreneurs, aveuglés par l'ambition et la cupidité, n'ont pu remplir leurs obligations et ont failli. Quelques plaintes se sont aussi, paraît il, fait entendre du côté des provinces maritimes contre l'administration de leurs chemins par les agents du cabinet fédéral.

De là la motion du député de Sherbrooke, qui a cru découvrir dans cet état de choses une excellente mine à exploiter contre le gouvernement. M. Cartier a cruellement déjoué ses plans par un discours plein de logique et de force, le meilleur, sans contredit, qu'il a prononcé depuis l'ouverture de la session.

La motion, dit l'hon. baronnet, contient deux propositions

distinctes. La lère censure la politique du gouvernement relativement à la construction du chemin de fer Intercolonial, la seconde critique aussi le gouvernement au sujet du plan adopté pour les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brance chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-et il avait été décidé que la meilleure politique à suivre était de de construire le chemin au moyen de commissaires nommés par le gouvernement. On a dit qu'après deux ans, il n'y a encore presque rien de fait dans le chemin de fer Intercolonial nial. Je suis en état de prouver que les travaux du chemin de fer Intercolonial ont été faits plus promptement que ceux d'aucune d'aucune autre ligne en Canada. Je puis démontrer que les travaux ont été faits plus rapidement et plus économiquement que ceux du Grand Tronc."

Et par des chiffres dont personne n'osa contester l'exactitude, il prouva cette assertion d'une manière péremptoire.

Le reproche résultant de ce que quelques contracteurs n'avaient pu remplir leurs conditions ne signifie rien. Avec un seul entrepreneur ou plusieurs grands spéculateurs, la même chose, et même quelque chose de pire, se rait certainement arrivé. Dieu merci, nous sommes débarrassés des grands spéculateurs qui ont fait fortune dans d'autres chemins de fer. En divisant le chemin par courtes sections, en distribuant l'ouvrage par petits contrats, le gouvernement a agi sagement et économiquement: il y a plus de sûreté avec plusieurs entrepreneurs qu'avec un seul grand contracteur, et le cabinet a, de la sorte, épargné les immenses profits que ne manquent jamais de faire les spéculateurs puissants dans ces rares occasions.

Quant à ôter au gouvernement le contrôle de l'entreprise, c'est tout simplement impossible: un acte solennel, l'acte de 1867, lie le gouvernement; M. Galt, qui a voté cet act, sait cela mieux que personne. C'est là une obligation sacrée et internationale vis-à vis les provinces d'en bas, vis-à-vis le gouvernement impérial et les capitalistes qui ont avancé les fonds.

Sans cette obligation, sans cette garantie du gouvernement Fédéral, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse n'auraient pas acceptés la Confédération: le gouvernement Impérial n'aurait pas cautionné l'emprunt fait pour effectuer cette grande amélioration publique. Telles sont, en substance, les solides raisons données par M. Cartier contre la motion de M. Galt, qui, il faut bien le dire, à fait là une gauchèrie impardonnable chez un homme aussi habile. Il a voté tous les actes qui assurent la confection par le gouvernement de ce chemin de fer intercolonial; et il voudrait,—lui spéculateur enrichi dans la construction du Grand Tronc, lui qui sait, conséquemment, ce que coûtent ces entreprises livrées aux particuliers, que le gouvernement se désiste de son droit, se libère de ses obligations, pour répéter les mêmes fautes, les mêmes gaspillages et les mêmes scandales!

Tout le pays félicitera et remerciera le gouvernement, et la grande majorité qui l'a soutenu, de ne pas avoir voulu rééditer les bévues d'autrefois, d'avoir refusé d'endosser l'opinion si erronée de M. Galt, ou,-ce qui serait peutêtre plus juste,-de tomber dans le piége qu'il leur ten-

HABEAS CORPUS.

Nous laissons de côté la séance du 13, pour arriver plus Toutefois. courte parenthèse pour déclarer que cette séance, celle du 13, n'a pas été sans intérêt. M. Fortier, député pratique par excellence, a effleuré l'important sujet de notre marine. M. Casault a soulevé la brulante question du partage du surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada entre Québec et Montréal: l'hon. M. Chauveau, toujours sur la brèche pour protéger les intérêts de sa Province, qu'il a tant à cœur et qu'il défend si bien, a laissé entrevoir la politique de son gouvernement sur l'opportunité de dons gratuits de terres (land grants) à faire aux Compagnies de chemins de fer. Ce sont certainement des sujets de la plus haute importance, mais qui n'ont été que touchés en passant et sur lesquels nous aurons occa- | à Montréal, ces jours-ci: sion de revenir plus tard.

la suspension de l'Habeas Corpus, proposé par Sir John A. Macdonald, lu trois fois et adopté le même jour et par les Communes et par le Sénat, et sanctionné de suite par Sir John Young. Il faut que les circonstances soient bien graves pour nécessiter une aussi prompte adoption d'une telle mesure. Le chef du Cabinet, dans un discours plein de réserve et de dignité et qui a fait sur la Chambre une profonde impression, a demandé la suspension du writ d'habeas corpus, si justement appelé le boulevard des libertés constitutionnelles, au nom des intérêts sacrés de la nation. Ce sont les agressions projetées des féniens, et les complicités criminelles sur lesquelles ils comptent ici, qui nécessitent le recours à cette loi suprême de salut public. Des informations sûres, qu'il n'est permis ni de dévoiler, ni de mépriser, poussent le gouvernement à faire cet appel au pays. Les Communes ont compris la situation et ont eu confiance au Cabinet: la mesure est passee sans opposition, sans vote hostile. On s'est fié au gouvernement, tout en lui laissant la responsabilité de l'acte. M. Mackenzie surtout a été admirable de sagesse et de modération. Il mérite incontestablement le titre de "chef de l'opposition de Sa Majesté aux Communes." Il ne faut pas être prophète pour prédire que cet homme arrivers bientôt. Il a tout ce qui est nécessaire non seulement pour arriver mais pour arriver au premier rang: capacité, aptitudes, caractère et honnêteté.

PENSIONS ET CHEMIN DE FER CENTRAL.

La séance de samedi, 16, fut fait tranquille. On adopta les résolutions de M. Hincks pourvoyant à la subsistance des vieux serviteurs publics, et le bill de M. Abbott sur le chemin de fer Central subit sa deuxième lecture: il s'agit tout simplement de prolonger la charte d'incorporation de la Compagnie et de lui assurer, sous le nouvel ordre de choses, l'octroi de terres de la Couronne que lui promettait l'acte primitif. Nous aurons occasion de revenir sur cette voie ferrée projetée, qui est destinée à faire tant de bien au pays et dont l'opinion ne se préoccupe pas

J A. MOUSSEAU.

LES VOLONTAIRES.

Toutes les forces volontaires du pays continuent d'être en mouvement; de nouvelles compagnies arrivent tous les jours à Montréal, malgré que l'ordre règne sur les frontières. Le Champ de Mars retentit sans cesse du cliquetis des armes, du piétinement des hommes et des chevaux en parade, du commandement des officiers. Les volontaires de la campagne ont déployé un zèle e énergie qui leur font honneur; ils ont affronté gaiement les fatigues et les dangers de la route et ont déployé jusqu'à présent un esprit militaire qui les honore. Ils sont venus à travers des chemins affreux, ont marché pendant plusieurs jours dans l'eau, la neige et la boue. Ce sont la plupart des hommes forts, des jeunes gens bien élevés, de bonne famille, conduits par des officiers distingués. Ils devraient bien donner de bonnes leçons, sous forme de taloches, aux gamins qui, sur la rue ou le Champ de Mars, se permettent quelquefois des remarques déplacées. Des militaires ne se laissent pas insulter.

Voici les noms des compagnies qui sont ou qui ont passé

Village St. Jean-Baptiste, Capt. Simpson; comp. de St. Le seul événement remarquable de la séance du 14 est | Eustache, Capt. Vannier; comp. de St. Benoit, Lieut. Inglis; comp. de St. Placide, Capt. Routhier; comp. de Trois-Rivières, Capt. Bureau; comp. de Joliette, Capt. Sheppard; comp. de St. Hyacinthe, Capt. St. Jacques; comp. de St. Pie, Capt Chagnon; comp. de St. Simon, Capt. Sylvestre; comp. de Nicolet, Capt. Giroux; comp. de Bécancour, Capt. Landry; comp. de St. Norbert, Capt. Roy; comp. d'Arthabaska, Capt. Beaubien; comp de St. Grégoire, Capt. Hébert; et la comp. de Gentilly, Capt. Defoy.

Il y a à Montréal deux bataillons canadiens-français : ce sont les Chasseurs et les Mont-Royal.

Nous n'avons pu nous procurer les noms des officiers des Mont-Royal et les détails que nous désirions sur leur organisation; les officiers à qui nous nous sommes adressés ne nous ont pas fourni les renseignements dont nous avions besoin.

Les Chasseurs Canadiens commencent à relever leur tenue; quelques compagnies ont encore besoin d'améliorations qui se feront sans doute en très peu de temps. On voit que le choix des hommes a été difficile, le temps pressait, il fallait compléter le rôle. Mais ce bataillon ne peut manquer de progresser rapidement sous la conduite des officiers capables qui le commandent, et nous sommes sûr que sur le champ de bataille il ne restera pas en arrière, car il a du caractère, de la détermination et de l'impétuosité. Le lieut.-colonel. Audet n'est pas homme, d'ailleurs, à laisser son bataillon reculer devant le feu, à commander de mauvais soldats; nous plaignons le premier qu'il verrait fuir. Les autres officiers de ce corps sont tous des jeunes gens de première éducation et des meilleures familles de Montréal. Les autorités militaires ont une si haute opinion de leur caractère et de leurs connaissances militaires qu'elles en ont chargé plusieurs, ces jours ci, de diriger et discipliner certaines compagnies de la campagne.

Les noms de ces officiers parleront d'eux-mêmes; les voici:

Lieut. Col. A. Audet, Major Labranche, Nap. Beaudry, Adjudant, J. U. Beaudry; Paie Maitre, Lefebvre de Bellefeuille; Quartier Maitre, A. LaBrecque; Capitaines: Oscar Prevost, H. Megill Desrivières, J. A. David, C. Monk, F. Bouthiller, A. Labelle; Lieutenants: Damase Sincennes, Chs. Drummond, R. Grant Lafrenaye, Oscar Lemoine, Gabriel Desgeorge; Enseignes, D'Eschambault, James Leslie Starmes, Alfred Guenette, Hormidas Crevier: Chirurgien, Dr. Lemire.

La Compagnie de St. Hyacinthe sous le commandement de s'est attiré l'admiration de tous ceux qui l'ont vu manœuvrer, la semaine dernière. Officiers et soldats sont de première qualité et ne laissent rien à désirer sous le rapport physique et intellectuel. Qu'il suffise de dire pour faire juger cette compagnie que l'un des fils du juge Sicotte et un autre du sherif, M. St. Germein, y sont simples soldats.

Nous avons aussi obtenu, grâce à l'obligeance de notre ami, M. F. X. Lambert, des renseignements intéressants sur le bataillon de la 5ème Division militaire sous le commandement du Lieut.-Colonel Hanson, dont les qualités militaires sont appréciés hautement.

L'Etat Major de ce bataillon se compose du Major F. X. Lambert, de la Rivière du Loup, de l'adjudant A. C. Larue, de Trois Rivières, et du chirurgien major H. F. Dame de la Rivière du Loup.

Ce bataillon, qui comprend six compagnies, fait honneur au District d'ou ils viennent; les officiers sont intelligents, instruits, bien élevés, jolis garçons; les soldats sont forts vigoureux, presque tous étudiants, commis ou fils de cultivateurs riches. La gaieté la plus vive, l'entrain le plus aimable règnent dans ce beau corps de volontaires; les quartiers qu'ils habitent retentissent sans cesse de leurs chansons gauloises, de leurs bruyants éclats de rire; les grands et beaux Ecossais de St. André et d'Argenteuil, avec lesquels ils ont vécu plusieurs jours, étaient charmés de les avoir pour compagnons. Ils ont manifesté pendant leur rude trajet à travers des chemins difficiles, une vigueur et une patience dignes des vieux troupiers français; ils demandent souvent si on les conduira bientôt sur la frontière.

Le mouvement militaire qui se produit en ce moment aura pour effet de démontrer que les Canadiens-Français n'ont pas perdu l'esprit militaire de leurs ancêtres, et que le drapeau sous lequel ils combattront pourra compter sur leur bravoure, leur loyauté.

L. O. DAVID.

LES ZOUAVES.

Nous invitions dans notre dernier numéro, les Zouaves à offrir leurs services au gouvernement. Nous avions raison de compter sur eux; ils avaient déjà songé à prendre part au mouvement militaire qui s'est manifesté à leur arrivée. Ils sont prêts à s'enrôler, à la condition qu'on leur permette de porter le noble uniforme qu'ils avaient en Italie, de former une compagnie séparée commandée par les leurs et en français. La population souhaite que leur offre soit acceptée avec les conditions.

L'EXECUTION DE SCOTT.

OPINION DE LA PRESSE.

Cette question continue d'occuper vivement les esprits. Quelques vers imprudents d'un jeune poète canadien ont fourni un nouvel aliment au feu qui commençait à se ralentir. On connaît notre opinion sur l'exécution de Scott. Voici l'opinion de nos principaux confrères. "Le Nouveau Monde," qui s'est, dès le début, montré très sympathique aux insurgés du Nord-Ouest, apprécie de cette manière les vers du bibliothécaire provincial dans son No. du 14.

"Ce matin, dit-il, la presse anglaise demande la destitution d'un de nos premiers poètes canadiens, de M. Pamphile Lemay, Bibliothécaire de la dégislature de Québec, pour avoir osé dire dans des iambes énergiques et vrais le sentiment de ses compatriotes sur le sort de ce misérable Scott dont les orangistes font en ce moment leur héros. Demain, ces messieurs exigeront la confiscation de tout journal qui aura l'audace de différer d'opinion avec eux ou de trouver leurs bravades tout bonnement ridicules."

"L'Evénement est moins indulgent pour les égarements du poète. Il écrit :

"Cette pièce qui, comme forme, ne fait pas honneur au poète, est vraiment, comme fond, indigne d'un homme de sens. C'est un outrage jeté à toute une population et l'apothéose d'une exécution politique. Par amitié pour M. Lemay, nous aurions désiré nous taire; mais après le retentissement qu'obtient son écart, le caractère et la portée qu'on cherche à bui donner, il n'est plus possible de garder le silence: nous aurions l'air d'accepter la solidarité d'opinions et de sentiments qui ne sont pas les nôtres.

"De la part d'une autorité régulièrement constituée, l'exécution de Scott aurait été un acte que tous les honnètes gens eussent réprouvé; de la part d'un gouvernement qui, pour le moins, n'est pas sûr de son droit, c'est une atrocité. Et cette atrocité a été commise au milieu des circonstances les plus propres à soulever l'indignation des compatriotes du condamné. Le récit apologetique fait par le correspondant du Courrièr de St. Hyacinthe est plus odieux même que tous les récits publiés par les journaux haut-canadiens : ces sbirent qui prient pour le condamné avant d'aller le fusiller et cette agonie de la victime qu'on admet avoir été fort longne, forme an des tableaux les plus navrants que l'imagination puisse se représenter. Scott serait le dernier des misérables, qu'une telle scène soulèverait encore en sa faveur la plus profonde pitié, et contre ses bourreaux un mouvement d'indignation et d'horreur."

Après avoir reproché au poète de s'être rangé du côté des bourreaux plutôt que du côté de la victime, M. Fabre tente de pallier sa faute, d'en atténuer le mauvais effet dans les termes suivants:

Nos concitoyens d'origine britannique aurait tort cependant de donner à une éffusion poétique regrettable la porté d'une compon reisonnée."

M. Lemay a cédé en cette circonstance, bien plus au désir de faire lire ses vers qu'au dessein de porter offense à toute une population. Il faut faire la part de l'entrainement poétique, de la tentation de devenir célèbre en en jour. Nous connaissons assez le cœur du poète pour pouvoir dire qu'il doit être le premier à regretter ce qu'il peut y avoir de cruel en apparence dans ses vers improvisés."

"La Minerve" n'est pas moins énergique.

"Un déplorable écrit vient de voir le jour. C'est une production d'un poëte fort estimable du reste, mais que tous les hommes bien pensants s'accordent à désavouer. Ce n'est ni plus ni moins qu'une apothèsse échauffée de la révolution et de l'exécution de Scott, dont le gouvernement provisoire du Nord-Ouest s'est rendu coupable et qu'il sera sans doute le premier à regretter."

"Et, pourtant, le Nouveau Monde s'est empressé de lui donner asile dans ses colonnes, non pour rappeler à la raison le poëte égaré, mais pour accepter la solaridité de son œuvre, en en vantant les "ambes énergiques et vrais." Il n'a pas été plus sage que le Canadien. Il s'est épris d'admiration pour des strophes, où le poète a oublié les règles de la versification

dès son premier vers."

"Devait-on s'attendre à un tel écart de la part d'un confrère sans cesse à cheval sur les grands principes qu'il s'est donné pour mission de préconiser et qu'il vient de souffleter si étrangement? Devait-on s'attendre aux déclarations du Nouveau Monde, qui voudrait justifier cette regrettable effusion de sang, à l'instar du "courageux M. Lemay?"

"Non, les sentiments irréfiéchis de M. Lemay ne sont pas les nôtres. Nous les condamnons. Ils ne peuvent pas être ceux du clergé canadien, dont le Nouveau Monde se donne comme l'organe, ni ceux des canadiens-français qui ne sauraient approuver l'abus de pouvoir dont Scott a été la victime. C'est leur faire injure que de leur supposer des sentiments identiques à ceux du Nouveau Monde."

Le "Nouveau Monde" de samedi répudie énergiquement les sentiments que lui attribue "La Minerve." Tant mieux!

"Le Journal de Québec" condamne également le zèle in-

tempestif du poète et de ceux qui l'approuvent.

"Malheureusement, dit-il, un jeune poète, dont le talent nous honore, est sorti de sa sphère pour pousser un cri que ni la justice, ni la religion, ni l'humanité ne peuvent justifier et donner ainsi raison au fanatisme opposée. Le Herald de Montréal en a profité. Dans des circonstances aussi difficiles, les hommes prudents seuls devraient parler, car il est plus facile d'allumer l'incendie que de l'éteindre. D'ailleurs, la poésie est belle quand elle glorifie l'amour, et non la haine et le mourter."

Au fait, il était temps de maîtriser les trop ardentes effusions en faveur de Riel depuis la tragédie de Fort Garry. Nous étions en train, comme nous l'avons déjà fait remarquer ici, de compromettre irrémédiablement l'influence française et catholique. M. Fabr a la dessus, dans son journal de samedi, des considérations pleines du plus grand sens et que nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire.

Jusqu'ici les affaires du Nord-Ouest avaient marché dans le sens de nos intérêts. Les gens impartiaux ne pouvaient refuser à l'insurrection leur sympathie. Ontario seul y trouvait à

redire; mais les Provinces Maritimes applaudissaient comme nous à la résistance légitime d'une population plus attachée à ses droits, plus digne de la liberté, qu'on ne l'avait cru. Par la force même des choses, l'influence française triomphait et ce territoire, dont le Haut-Canada se croyait maitre, échappait à sa domination."

" L'exécution de Scott est venue paralyser ce mouvement et jeter sur la route un obstacle inattendu. Le Haut-Canada a saisi, avec un empressement qu'il serait puéril de blâmer, car, à 🥵 place, nous en aurions de même fait preuve, l'occasion qui 80 présentait à lui de tourner les chances contre nous. Il a fallu au gouvernement une grande fermeté pour ne pas se laisser entrainer à des mesures extrêmes et pour garder cette prudente réserve qui a marqué les déclarations de Sir John A. Macdonald Cependant comme si sa tâche n'était pas asses difficile, nous cherchons à augmenter ses embarras par les plus imprudentes déclamations, de nature à fortifier la cause Haut-Canadienne et à tourner contre nous la population des Provinces Maritimes. Au lieu de faire briller la raison et la modération à côté de la violence, nous opposons fanatisme à fanatisme; nous fournissons de nouveaux aliments à l'incendie; nous élargissons comme à dessein la fosse que Riel a creusée entre le Nord-Ouest et le Canada."

Au reste, il n'y a plus à se méprendre sur le caractère de cette agitation dont Ontario nous a donné le spectacle: elle cachait peu de sentiment vrai; elle voulait surtout profiter du crime de Riel pour obtenir deux avantages. Les uns espèrent par là ruiner notre influence dans le Nord-Ouest; d'autres de l'école du Globe, croient se faire de ce pauvre Scott un puissant levier pour renverser Sir John A. Macdonald. La chose perce déjà et une réaction saine est déjà commencée. Nous lisons en effet dans le Leader de Toronto, en date du 14, (de son correspondant d'Ottawa.)

"Que veulent, qu'espèrent ces gens de l'Ouest en essayant de créer une agitation contre le gouvernement au sujet de sa politique du Nord-Ouest? Quelle sotte prétention les pousse donc à vouloir dans une circonstance aussi critique, embarrasser le gouvernement et paralyser ses efforts? S'ils sont bouillants de loyauté et de patriotisme, comme ils le crient, pourquoi ne pas prêter main-forte au gouvernement —tant qu'il méritera, à tout événement, leur confiance,—plutôt que de travailler à soulever les mécontentements et les mauvaises passions?

Voilà des questions qu'on se pose ici depuis une semaine et au-delà. Et comment y pourrait répondre l'habitant d'Ontario qui ne voudrait pas que ses concitoyens de Toronto et de l'Ouest soient considérés comme des fous ou des scélérate-tools or knaves?—Il peut tout simplement répondre qu'il y a au fond de tout de cela quelque méprisable sentiment de rancune politique ou personnelle, qui s'est emparé vite de l'occasion maintenant offerte (par l'exécution de Scott) et du sou-lèvement qui s'en est suivi, pour exciter les préjugés contre Sir John A. Macdonald et ses collègues."

Et il y en a toute une colonne et demie sur ce ton et où l'on s'applique à démontrer l'inconcevable lacheté des Grits et des fanatiques du Haut-Canada qui, après avoir inspiré aux métis des défiances contre le gouvernement Fédéral et les avoir en quelque sorte forcés de s'insurger contre McDougall et sa suite, veulent maintenant les livrer aux fureurs des Schultz et des Cunningham, faire prendre Riel et lyncher ses envoyés, le Rév. M. Ritchot et M. Scott.

Cet article n'est pas isolé dans la presse Haut-Cansdienne. Mgr. Taché, après avoir été lui-même l'objet de viles attaques, est maintenant défendu par plusieurs journaux du Haut-Canada, qui conseillent également aux fanatiques de renoncer au projet d'inquiéter les délegués du Nord-Ouest, et au gouvernement de les recevoir.

Au moment de clore, le Constitutionnel nous arrive avec deux articles sur le Nord-Ouest, dont nous faisons les extraits suivants:

"Nous croyons que Riel, par l'exécution de Scott, a rendu son règne impossible; mais il le sent si bien lui-même, qu'il offre, dit-on, de quitter le territoire, dès que le Canada aura accordé aux habitants de la Rivière-Rouge les droits qu'ils réclament. Il ne veut pas être un obstacle à l'annexion de son pays au Canada.

son pays au Canada.

"Nons avons en grande horreur le crime qu'on a commis en mettant à mort un citoyen britannique sans les formes ordinaires de procès, mais nous éprouvons encore plus d'horreur pour ces déclamations furibondes de la presse et des assemblés du Haut-Canada. Ce que veut cette presse, ce que yeulent ces assemblées, il est aisé de le deviner. Toute cette agitation n'a pour but que d'empêcher notre gouvernement de conclure un arrangement à l'amiable avec les délégués du Nord-Ouest."

J. A. MOUSSEAU.

DELLE. EMMA LAJEUNESSE.

Nos lecteurs se souviennent de cette jeune fille dont la voix extraordinaire et l'inspiration artistique fais présager de si grands succès. Elle n'avait que quinze ans et déjà elle surpassait dans nos concerts nos cantatrices les plus distinguées. Dirigée, malmenée, même, par un père exalté, mais plein d'énergie, qui paraissait pousser jusqu' la folie le pressentiment de la destinée de sa fille, elle eut, dès ses premières années, à supporter beaucoup de dé boires et de désagréments. Elle eut la bonne fortune de laisser Montréal, où ses talents prodigieux seraient restés inconnus, comme le diamant dans les sables du désert, et s' en alla à Albany, où elle obtint la direction du chœur dans la cathédrale catholique et gagna l'admiration générale. Protestants et catholiques se rendaient en foule à l'églisée pour l'entendre, chaque fois que la rumeur publique et les journaux annonçaient qu'elle devait chanter.

Conduite en Europe par une famille française qui l'avait

prise sous sa protection, elle ne tarda pas à s'y faire remarquer. Ses progrès depuis deux ans ont été si remarquables, sa voix a acquis tant de force, d'éclat et de charme, et son talent s'est développé à un tel point qu'elle reçoit en ce moment des hommages dignes de La Patti.

Dans un concert qu'elle a donné dernièrement, à Messine, en Sicile, elle a créé un véritable enthousiasme, le théâtre n'avait pas été témoin d'une pareille scène depuis longtemps. Elle fut rappelée, dix ou quinze fois, et la dernière fois plus de deux cents bouquets lancés de tous les coins de la salle tombèrent sur le théâtre qu'ils couvrirent de fleurs.

Trois serins lancés d'une loge allèrent voltiger autour de celle qu'on appelle le "serin d'Amérique:" l'enthou siasme ne pouvait se manifester d'une manière plus délicate et plus flatteuse. Les couronnes, les bracelets et les diamants lui arrivèrent pendant plusieurs jours après son triomphe. Les journaux américains la réclament comme une des illustres artistes des Etats-Unis, nous les prions de nous laisser le peu de gloire que nous pouvons revendiquer dans le domaine des arts. Mademoiselle Lajeunesse est canadienne française; elle est née à Chambly et elle a fait son éducation au Couvent du Sacré Cœur au Sault au Récollet. Elle porte le nom de Signorina Albani, en l'honneur sans doute de la ville où son talent a reçu les premiers encouragements et obtenu ses premiers succès.

Nous espérons donner bientôt son portrait avec des détails biographiques plus nombreux.

L. O. DAVID.

PAQUES.

Cette grande solennité a été célébrée dans toutes les teglises de la ville avec l'éclat accoutumé. La présence de sept ou huit cents volontaires à Notre Dame a produit un magnifique effet.

Les cérémonies à Notre Dame se distinguent, comme on le sait, par la grandeur et la puissance de la musique, la richesse des ornements et des parures.

Les curieux vont au Gésu maintenant pour entendre la belle et la véritable musique, de même qu'il vont à la Paroisse pour entendre les éloquents sermons, depuis que ceux-ci sont devenus plus rares au Gésu. Nous sommes surpris, soit dit en passant, que les Révérends Pères laissent baisser leur réputation oratoire.

L'excellent chœur de M. Boucher a chanté, cette année, la célèbre messe de Rossini, mais il ne parait pas avoir produit autant d'effet qu'on l'espérait.

C'est sans contredit M. Ducharme qui a remporté le succès du jour par l'exécution sur l'orgue de O! Filii et filiæ d'Edouard paptiste.

Le chœur de St. Jacques sous la direction de M. Couture a eu le succès le plus populaire, c'est lui, paraît-il, qui a fait entendre les voix les plus fortes et les plus sonores.

A St. Pierre les cérémonies ont aussi été remarquables par le chant, le sermon et l'affluence des fidèles dans leur temple superbe. Pour qui connaît le zèle et le talent des RR. PP. Oblats ce n'est pas étonnant.

Le prince Arthur était, dimanche soir, en grand uniforme au Gésu. Le chœur a été magnifique, ce soir là ; il a chanté avec beaucoup d'art et d'expression.

LES FÉNIENS.

Au Congrès Fénien de Chicago on a discuté chaudement la Bulle du Pape. Il paraît que le sentiment des membres est hostile à toute intervention du clergé dans la politique ou dans les choses qui regardent l'Irlande. Après un long débat on a décidé, paraît il, que l'organisation fénienne ne serait pas secrète.

Quelques journaux américains prétendent la question d'un mouvement immédiat contre le Canada est vivement discutée dans le Congrès. Un grand nombre de députés voudraient profiter des troubles du Nord-Ouest et commencer sans tarder les hostilités, d'autres voudraient attendre encore.

Ils assurent aussi que le mouvement, cette fois-ci, s'il a lieu, sera formidable, que l'armée fénienne est parfaitement organisée et en état de faire une guerre sérieuse.

On parle toujours de transports d'hommes, d'armes et de provisions sur des points inconnus. Des féniens de Boston répondant à des questions qu'on leur posait, ont dit qu'ils ignoraient si un mouvement devait avoir lieu immédiatement, mais que les canadiens pouvaient se tenir prêts à le subir d'un moment à l'autre.

Les dernières nouvelles parient du mécontentement du général O'Neil contre les décisions et les lenteurs du Congrès de Chicago. Il avait convoqué une réunion de délégués féniens pour mardi dernier, 19 courant; elle a eu lieu. On ne saît quel a été le résultat de leurs délibérations, mais le bruit transpire qu'on a décidé d'envahir le Canada immédiatement. On dit même qu'immédiatement après l'ajournement trente officiers distingués sont partis pour la frontière.

Quelques journaux américains disaient depuis plusieurs jours que O'Neil voulait une action immédiate quelles que fussent les décisions du Congrès de Chicago. Il n'a pas l'arent dont il a besoin, mais il prétend qu'une fois la frontière

franchie, il ne manquera de rien et il entrainera toute l'armée fénienne à sa suite. Il n'y a pas de doute qu'il a fait distribuer une quantité d'armes et de munitions sur la frontière. Un journal dit qu'il veut pénétrer en Canada par Montréal et Toronto, qu'il a des cartes et des plans complets de tout le pays dont il connait tout les points forts et faibles sur le bout de ses doigts. Il compte aussi sur des sympathies en Canada et prétend, qu'une fois dans le pays, il ne rencontrera pas une grande résistance. Il a des agents partout, au Fort Garry, comme à Toronto et Montréal, et prétend connaître tout ce qui s'y passe.

Le Telegraph, de Toronto, donne un compte-rendu d'une séance de délégués féniens à Chicago. Le rapporteur qui a assisté à cette séance et a rédigé ce compte-rendu, s'est fait passer lui-mème pour fénien. La prétendue invasion des frontières par les féniens est une ruse d'O'Neil pour attirer l'attention des autorités militaires canadiennes de ce côté, afin de pouvoir expédier une armée de 4,000 féniens à la Rivière-Rouge. Pour exécuter son plan, il ne lui manque plus que \$20,000. On recueille des souscriptions à cet effet à Chicago.

Une dépèche de Boston annonce qu'un homme attaché à la compagnie du chemin de fer du Vermont Central, a dit croire sincerement que l'alarme donnée au Canada d'une invasion fénienne, n'est pas fausse.

Depuis plusieurs jours, on voit un nombre d'étrangers plus considérable qu'à l'ordinaire, qui se diri ent vers les villages bâtis sur la frontière; ils se dispersent par petits groupes dans les environs de Burlington et de St. Albans.

Cet homme dit que ce sont tous des Irlandais, et qu'ils sont très réservés dans leurs rapports avec les étrangers, et confirme aussi l'envoi de boites de petites armes à des personnes reconnues pour sympathiser vivement avec les féniens.

Les féniens de Boston disent n'avoir aucune connaissance d'un projet quelconque d'attaque contre le Canada; ils admettent cependant qu'il pourrait se préparer un mouvement de ce genre qui leur serait inconnu, vû qu'ils sont opposés à tout mouvement contre le Canada.

LA RIVIERE ROUGE.

Le Globe est plein de renseignements sur les intentions du gouvernement. Dit-il la vérité? Voici, au moins, ce qu'il nous apprend. Le major général Lindsay serait chef de l'expédition de la Rivière-Rouge, le colonel Wolseley devant commander en second.

Suivant le même journal, on aurait eu quelque difficulté à obtenir le consentement de notre cabinet à prendre part à cette expédition au nom du Canada. "On parle, dit-il, de divers membres du cabinet comme s'étant opposés à toute coopération avec le gouvernement impérial. Le public peut deviner aisément quels sont ces hommes.

"Pour l'arrangement du plan d'action, le général Lindsay a été en communication directe avec Sir John Young. L'adjudant général Ross et M. Samuel Dawson étaient aussi présents, le dernier pour donner des renseignements sur la route du fort William au fort Garry.

"On dit que le gouvernement impérial se charge de toute la dépense de l'expédition; la part que le Canada devra payer, devant être plus tard déterminée.

"Un nombre considérable des carabiniers canadiens fera partie des troupes régulières. L'on s'attend aussi que quelques compagnies de la brigade des carabiniers réguliers en feront partie. Les troupes canadiennes seront engagées pour deux ans, e. prises, en proportions égales, par les députés adjudants généraux, dans les divers districts d'Ontario et de Québec, les deux autres provinces ne fournissent aucun contingent. Les volontaires recevront des octrois de terres, lorsqu'ils seront debandes, probablement avant l'expiration

des deux ans, etc., etc.

"L'on s'attend que l'expédition partira le dix mai. Elle fera le tour du canal du Sault Sainte-Marie. M. Simon Dawson doit accompagner l'expedition; il prétend que l'on peut se rendre en 8 jours de Fort William à Fort Garry, mais cela semble peu croyable, etc., etc."

Le foit Garry, comme l'ancienne ville de Jéricho, est entouré de murs, partie en pierre et partie en bois, de forme trianguiaire. A chaque angle se trouve un bastion avec deux canons contenant six livres de poudre.

Ces murs sont d'une hauteur de quatorze pieds et en bon ordre.

Outre les canons des bastions, il y a aussi une petite pièce

Les munitions abondent dans le magasin du fort.

Les insurgés ne sont pas encore des artilleurs très habiles, car il leur a fallu, un jour, vingt minutes pour charger chaque pièce, dans le but de tirer un salut militaire.

LES DELEGUÉS DU NORD-OUEST.

M. Scott et le père Ritchot mis en liberté sur un premier warrant, ont été arrêtés de nouveau sur un autre mandat d'arrestation, à la demande du frère du nommé Scott que Riel a fait fusiller. Les vers malheureux de M. Pamphile Lemay viennent d'ajouter un nouvel aliment au feu dévorant du fanatisme Haut Canadien. Les catholiques commencent de leur côte à s'émouvoir et déjà on parle à Ottawa de manifestations, d'assemblées et de protestations publiques contre la conduite du Haut Canada. On parlait même de delivrer les délégués des mains des autorités. Cela promet.

Le Col: Wolsey n'est âgé que de 37 ans, et cependant il a déjà servi en Crimée, en Chine et dans les Indes. Il s'est toujours distingué dans toutes ces glorieuses campagnes où il a reçu plusieurs blessures et conquis beaucoup de distinctions; il porte sur la poitrine sept médailles. C'est lui qui commandait le camp des cadets à Laprairie.

Nous accusons réception des documents suivants: "Corres-"pondance et documents relatifs aux Territoires du Nord-Ouest," "Rupport sur l'état de la Milice," "Rapport du maître-général "des Postes," "Comptes Publics de l'année expirant le 30 juin "1870." Nos remerciments à qui de droit.

M. J. C. Langelier vient de laisser la rédaction du Courrier de St. Hyacinthe; c'est une perte pour le journalisme canadien qu'il honorait par ses talents et son indépendance. Les motifs qu'il assigne à cette retraite sont nobles, généreux et devront le grandir dans l'estime de ses compatriotes. Il aime mieux renoncer à une carrière pleine d'avenir pour lui que de ne pas être parfaitement libre de dire ce qu'il pense: Voilà un bel exemple.

M. Dunn qui remplace M. Langelier est un écrivain de talent qui s'est fait remarquer depuis plusieurs années par des écrits sérieux bien pensés et bien écrits.

M. Provencher est revenu des p vys d'en haut plein de santé et d'esprit, comme auparavant, disent les gens d'Ottawa qui ont le plaisir de le posséder en ce moment. Si M. Provencher ne se hâte d'arriver à Montréal, ses amis vont demander son extradition pour l'avoir au milieu d'eux. Le procédé sera un peu violent, mais le motif sera bon.

Vendredi soir, 22 courant, a lieu à la salle St. Patrice le grand concert en l'honneur des Zouaves; on y chantera la cantate dont M. H. Bellemare a fait les paroles et M. J. B. Labelle la musique; avec chœur, orchestre etc., etc., tout y sera. On y entendra aussi la conversion d'un pêcheur par M. Elzéar Labelle: ce sera une soirée magnifique.

Nous apprenons avec plaisir que M. le Dr. Lavallée, député de Joliette à la chambre locale de Québec, a dernièrement visité les différentes paroisses de son comté pour y rendre compte de sa conduite parlementaire, et que partout notre jeune et éloquent ami a été l'objet de l'accueil le plus sympathique.

D'après un rapport qui vient d'être publié, le revenu de la ville de Toronto, pendant l'année 1869, y compris la somme de \$111,712.56, que la corporation avait en mains le ler janvier 1869, s'élève à \$1,107,814.57 Au 31 décembre dernier, la ville devait \$2,411,000, cette dette ayant augmenté de \$333,000 depuis une année, par suite des allocations faites aux compagnies de chemins de fer.

COUR DE POLICE.—Deux nobles disciples de Mars, appartenant à la redoutable phalange des volontaires, font une petite fête chez une nommée Smith, à St. Roch. Après s'être allumés passablement, prenant Mme Smith pour une fénienne, ils lui proposent une bataille rangée et sans attendre sa réponse, l'un d'eux lui administre une taloche qui l'envoie rouler à dix pas. Ce matin, il est condamné à \$3 d'amende avec les frais ou un mois de prison.

Le même s'avoue ensuite coupable d'avoir volé un chapelet; il prétend que c'est en vue de son départ prochain pour la Rivière-Rouge; la cour, ne goûtant pas cette excuse, le condamne à deux mois de prison.—Evénement.

Vendredi dernier le Major Donker, B. M. obligé de partir pour la frontière, loua du Dr. Kirwin, le célèbre Deerfoot pour un cheval de guerre et le plaça dans les chars à la station. On n'était pas rendu à St. Jean qu'on remarqua quelque chose d'étrange dans les allures du cheval; on arrêta le train. On s'aperçut immédiatement qu'il avait défoncé le plancher du char, et que ses jambes passées à travers avaient été litéralement mises en pièces par le contact avec la terre dans le mouvement du convoi. On essaya de le trainer en dehors des chars mais comme cela était impossible, il fallut se résoudre à le tuer d'un coup de revolver.

MARIAGE.

On lit dans le Pays du 19:-

Hier matin, un peu avant 10 heures, des couples nombreux, des groupes empressés gravissaient à la hâte les marches du perron de notre église paroissiale. A l'allure, aux toilettes des dames, on devinait aisément qu'il s'agissait d'une cérémonie toujours intéressante, d'un mariage. Pour toute jeune fille, le mariage, c'est l'inconnu; pour toute femme c'est un poème dont elle a parcouru maints chapitres; pour tout homme, c'est la vie sérieuse, pour tous c'est on ce doit être le bonheur. Aussi chaque célébration de mariage a le privilége d'attire un nombre plus ou moins grand de curieux. Hier, outre les habitués ordinaires de cérémonies, l'église renfermait une foule nombreuse, une société aussi élégante que choisie. A quelques exceptions, les invités, parents et amis des époux et des familles appartenaient à la sociéte Canadienne Francaise.

M. G. D'Odet D'Orsonnens conduisait à l'autel mademoiselle Marie Louise Desbarats. Les filles d'honneur, portant des toilettes exquises, étaient mesdemoiselles Desbarats, sœur de la mariée, H. Cartier, De Martigny et Berthelot. Les garçons d'honneur, messieurs C. De Bellefeuille, major de Brigade, monsieur Doucet, notaire, A. Larocque, fils, et D'Eschambeault.

Monsieur G. Desbarats servait de père à la mariée; monsieur Selby à l'époux.

La cérémonie religieuse a été fort belle, l'orgue touché par monsieur Pearce ajoutait par sa voix puissante et la gravité de ses accords à la beauté touchante de la bénédiction nuptiale. Parmi l'assistance très-nombreuse on remarquait Lady Cartier et mesdemoiselles Perrault, Smallwood, Kember, mesdames Stodart, Selby etc.; parmi les messieurs, Son Honneur le juge Berthelot, le Dr. McCallum, monsieur Stodart, etc.

Les deux jeunes mariés appartiennent à la Société Canadienne Française et, si comme dit le proverbe, pour être heureux en ménage, il faut des époux assortis, nul ne doutera du bonheur réservé à ce jeune couple.

DÉCES.

A Boucherville, le 16 du courant, à l'áge de 68 ans, 8 mois et dix jours, après une courte maladie, Dame Josephte Céré, veuve de feu J. Bte. Sicotte, Ecr.

C'était une de ces femmes remarquables par leurs vertus et leur intelligence mais dont le mérite consiste surtout à former ces familles énergiques et nombreuses qui sont la force et l'honneur d'une société. Mères de familles admirables qui ne doivent trouver qu'au ciel la juste récompense d'une vie de sacrifices et de dévouement!

Ses funérailles ont eu lieu à Boucherville, mercredi le 21 courant, à 84 heures A.M., une foule nombreuse de parents et d'amis y assistait pour y témoigner du respect et de l'estime portés à la vénérable défunte.



LE PRINCE ARTHUR.

Nos lecteurs savent que le prince Arthur est le troisième fils de Sa Majesté la Reine Victoria; et qu'il est venu en Canada, il y a neuf mois, joindre son régiment dans lequel il occupe le grade de capitaine. Les Canadiens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour lui faire trouver agréable son séjour au milieu d'eux, ils lui ont donné force bals et diners nombreux et l'ont comblé de caresses. C'est un charmant prince aussi, un grand et joli garçon, à la figure douce, sans prétention ; il fait beaucoup moins le prince que la plupart des officiers anglais | beaucoup de délicatesse et de déférence pour les Canadiens-

qui veulent bien nous faire l'honneur de nous laisser regarder | Français ; il a partagé ses faveurs et ses flatteries indistincte leurs belles épaulettes, leurs épées éblouissantes. Il parle, il ment entre les différentes origines, et si nos compatriotes marche, va en voiture et à cheval comme tout le monde, c'està-dire, comme les gens qui font bien ces choses. Comment, dira-t-on, un prince faire les choses comme tout le monde? -C'est bien étonnant, quand on voit des gens qui sont loin d'être princes s'appliquer constamment à faire autrement que les autres. Eh bien! Oui, c'est comme cela ; la véritable grandeur ne consiste pas à déformer sa nature et son intelligence, mais à les ennoblir, à les glorifier par ses actes et ses paroles.

Le prince Arthur a manifesté, durant son séjour en Canada,

n'ont pas paru en plus grand nombre dans ses salons et ses bals on dit que c'est leur faute.

Il va partir bientôt pour l'Angleterre où l'appellent le co d'une mère et les faveurs d'une Reine; il oubliera bientos sans doute au sein des jouissances de la Cour, sur les marches du trône, les hommages et les humbles plaisirs du Canada. Mais puisse-t-il avoir assez connu et estimé les Canadiene Français pour se souvenir d'eux, si plus tard ils avaient besois d'une parole d'éloge et d'encouragement,



ACCIDENT SUR LA GLACF.

1.. (Obili BU PROCES GUIBORD.

Nous publions une parodie du fameux procès. Nous en laissons toute la responsabilité à l'auteur, vieil avocat retiré, grincheux, et qui trouve que tout va mal au Barreau depuis qu'il ne peut plus assommer les plaideurs à coup de mémoires de frais. Au reste, les intéressés dans la cause, juge et avocats, tous hommes d'esprit, seront les premiers à rire de cette piquante pochade.

UN GRAND PROCES D'ENTERREMENT.

COMÉDIE EN DEUX ACTES. (D'après les notes d'un ouvrier sténographe.)

PERSONNAGES.

	PERSONNAGES:
_	MOMBHAULTJuge.
Mtre	SANSLESOLS Juge. LAPDMER Membre de l'Institut et témoir
o	SANSLEBOLS
46	DOUTIRUXAvocat de la poursuite. LECASSUAutre do.
••	Land do.
**	LEDRUT
	Greffier.
	IIn observation to the second

Un charretier, des spectateurs.

La scène se passe en Amérique.

ACTE len.—lère, Scène.

Sanslesols et Mtre Lafumée. Sanstesors et mire Lujames. Ix minutes, (excité.)—Mon cher, je te cherche partout depuis

dix minutes, et je te trouve enfin.

LATUMÉE.—Qu'y a-t-il: as-tu des nouvelles de Rome?

R De la latin autri S. De Rome? Je me fiche bien de Rome et de tous les caloting qui y complotent: il s'agit d'une affaire bien autrement grave, d'une insulte qu'on nous a faite et que je veux venger | au ridicule. Certes, je ne le crains pas, s'il doit en resulter -cela te regarde comme moi, du reste, et tu es trop hono-rable pour ne pas me soutenir : as-tu des principes ?

L. Belle question: quelle mouche te pique aujourd'hui, Sanslesols, je ne te comprends pas: peux-tu douter de moi? Touche-la, tu sais bien que c'est à la vie et à la mort, entre nous. De quoi s'agit-il?

8. Le chien de Martin est mort.

L. Le chien de qui?

S. De Martin, un imprimeur au Pays: il était de l'Institut.

L. De l'Institut? Y a-t-il longtemps que je n'y ai mis les pieds? Dieu, que je suis paresseux!

S. (continue.) Sans doute, c'est un de mes fidèles: il est toujours là pour me soutenir et m'applaudir: c'est moi qui l'ai endoctriné, je te promets qu'il ne nous manquera pas.

L. Mais qu'as-tu à faire avec son chien?

S. Il s'agit de l'enterrer, et la femme de Martin, que j'ai qu'il ait des funerailles dignes de son maître et de l'Institut.

L. Des funérailles à un chien! Ah ça: Sanslesols, as-tu été au sermon? tu déraisonnes.

S. Ecoute, écoute, tu ne comprends pas: il faut faire un procès, mais un procès éclatant, retentissant, où l'on pourra faire intervenir l'évêque, la liberté, la sainte liberté, l'inquisition, Galilée, l'annexion, la Pologne et le Mexique: Voyons, regarde-moi. Comprends-tu que l'évêque est enfoncé, nous l'écrasons, l'annihilons; nos compatriotes, ces chers agneaux, nous les émanciperons, nous... nous.

L. 1 u sais bien, mon cher, que je désire en arriver là, depuis longtemps; mais comment le chien de Martin, que je ne connais ni de hue ni de hua (soit dit entre nous), nous mènera-t-il là?

S. C'est pour cela que je te consulte : tu es fin, tu es savant, tu es procédurier: tu connais les juges, tu es fervent apôtre de l'Institut, tu hais le clergé, tu me comprends, et tu hésites!

L. Je n'hésite pas-mais franchement nous nous exposons trente sous, pour un charretier qui...

quelque bien à notre cause; mais des funérailles à un chien! Un procès! Je ne puis pas exposer ainsi ma réputation et le pain de ma famille....

S. Comm ni, est-ce que je ne me suis pas ruiné, moi, pour mon pays.

L. Je ne dis pas non, cependant tes spéculations malheu-heuses y ont beaucoup contribué, et puis on t'a casé dans la trop courte période de notre gouvernement. Enfin, j'y pen-

S. (avec colère.) Et moi, j'y ai pensé, et tu agiras, et je to chaufferai, et tu parleras, et tu procéderas, et le procès aura lieu, sinon je te dénoncerai. Mais voici justement Mtre Doutieux. (Il appelle.) Doutieux, Doutieux.

2nde Scène.

MTRE Dourieux.—Diable, comme tu es agité. Le gouvernement corrompu t'a-t-il destitué?

S. (d part.) En voilà encore un autre, l'insolent. (Haut.) Mon cher, le chien de Martin est mort,

D, Qu'on le jette à la voirie.

S. Mais Martin est de l'Institut, et l'honneur du corps est engagé

D. Dégage-le. S. Il faut faire un procès à l'évêque, D. Dis moi comment faire, et j'en suis.

S. C'est ce que je cherche ; ne peux tu pas nous aider, mais vite, là, avant que la voirie ne dévore les restes inanimés du chien de notre vaillant ami; tu le connais, Martin, c'est un fidèle.

D. Est-ce celui qui criait si fort, l'autre soir, contre l'inquisition et l'index, à propos de ta brochure, c'est un ouvrier, ça.

N. Oui, mon cher, c'est un homme du peuple, non pas du peuple bête, stupide, ignorant, superstitieux, rongeur de balustre, traficant de religion, mais du peuple libre, intelligent, libre-penseur.

D. Ah diable, le cas est grave; il faut le secourir. Voici

- S. Tu oublies, Doutieux, de quoi il s'agit: je me soucie bien de son chien: c'est un procès à l'évêque que je veux.
- D. Pardon, j'oubliais-Qu'en penses tu, Mtre Lafumée? L. Moi? je n'en pense rien du tout; veux tu un cigare? S. (faché.) Est-ce ainsi que vous prenez les choses? je vous
- croyais plus de foi, plus de zèle, vous êtes des. D. Ne me parle pas ainsi, Sanslesols, tu me fais de la peine; je prends le procès, arrive qui plante, je dirai toujours ce que

L. Eh qui paiera les frais?

S. Ne peux-tu pas pour une sainte cause.... L. C'est bon, c'est bon, Mtre Doutieux fera les déboursés, j'agirai comme conseil.

3 m e Scèn e (Entre un courrier à la hâte.)

LE COURRIER. M. Sanslesols, la force publique a envoyé sa charrette pour ramasser le chien de Martin; le conducteur a voulu le jeter avec dix autres chiens, trois chats et une centaine de rats morts qu'il avait ramassés dans la rue, pour les jeter à la voirie. D'après vos ordres, nous nous sommes opposés à cette insulte, mais la police est venue; a arrêté votre ami Boissonvin et M. Alphonse, qui sont au violon; sans comp-ter que le chien, le pauvre chien de Martin est dans la voiture commune, qui va passer ici dans l'instant, et je suis venu vous avertir.

S. (avec vivacité.) Cours avertir le citoyen Noirette, amène nous Crucifié, Buissonnier, Lacire, Leblé, Lachenique, moimôme j'aurai Archilaid, quelques anglais et notre ami Pineau; avec les badauds que nous rencontrerons sur la rue et vous deux, mes amis, nous allons faire une démonstration.

(Le courrier sort.)

D. Allez, allez vite, surtout ne finissez pas sans moi; je cours chez le juge.

4 m e Scène.

Doutieux et le juge Mombeault.

D. (d'un air triste.) M. le juge, je vous rencontre à propos on viòle nos libertés, nos libertés sacrées de citoyen pour les-quelles nous avons tous ensemble combattu si vaillamment.

Le Juge. Que dites vous? On viole vos libertés, et vous laissez faire? la loi, qui est impartiale entre mes mains, vous le

D. Oui, votre Honneur, mais que ne devons nous pas craindre de nos ennemis, de ces esprits dangereux qui combattent dans l'ombre, agissent sur les consciences, faussent le jugement, et nous persécutent sans cesse : comment pouvons nous leur résister? Nos armes ne sont pas égales ; ils sont puissants, ils emportent tout ; rien ne tient devant eux. Et encore au-

Le J. Mtre. Doutieux, doutez-vous de la loi, qui, vous le savez, est impartiale entre mes mains; elle est ferme, aussi; qui donc oscrait entreprendre sur nos libertés et braver la ma-

jesté des tribunaux? De quoi s'agit-il? D. Ah! M. le juge, je sais bien que vous vous exposeriez aux coups de nos ennemis pour faire triompher la justice; je sais bien que vous nous préteriez main forte, et que nous vainerions avec vous; mais Votre Honn ur, je crains pour vous, je

1. J. Cessez de craindre; j'agirai, je veux qu'on sache, que le public sache qu'entre mes mains, la justice est impartiale et ferme: dites qui l'a enfreint, dites qui vous persecutent, et ne vous inquiétez pas pour moi de ce que je ne m'inquiète pas moi-même.

D. Vous me conmandez, Votre Honneur, et je parlerai, je n'attendais pas moins de votre amour de la justice, de votre patriotisme, de votre zèle, de votre science et de votre intelli-

Le conseil-de-ville de Montréal a passé un règlement, il y a vingt-huit ans, Votre Honn aur, par l'quel il est ordonné que les animaux morts dans la ville, et surtout les chats et les chiens, seraient ramassés dans une voiture publique et jetés dans une fosse commune, en dehors des barrières. Il est vrai que le gouvernement et le Parlement avaient donné au conseil-de-ville le pouvoir de faire un pareil règlement et de le rendre obligatoire pour tons les citoyens. Mais je prétends, et le cas est clair, que les tribunaux ont le droit d'interpréter la loi. Le J. Mais, sans doute.

D. Et de dire si le conseil-de-ville pouvait faire un semblable reglement. La loi dit bien que les cours n'auront pas à voir si ce règlement est exigé par les circonstances, s'il est raisonnable ou non, mais, Votre Honneur, les tribunaux inter-

Le J. Sans doute.

crains..

D. Je demande done un bref de prohibition contre la corpo-ration et son charretier pour l'empêcher de jeter à la voirie le chien d'un de mes amis, qu'on transporte à l'instant, en violation de nos saintes libertés, par les machinations infernales, les complots diaboliques des jésuites ... et de l'évêque.

Le J. Comment, que dites-vous? sont-ils au fond de l'affaire. D. (avec emphase.) Certainement, certainement, oui, certainement, Votre Honneur: ne vous ai-je pas dit que mon ami s'appelle Martin et qu'il est membre de l'Institut? Que les Jésuites, (vous savez ce qu'en disent Michelet et Eugène Sue,) que les Jésuites et l'Evêque sont d'accord avec le gouvernement, la législature, le conseil-de-ville, le maire et le charretier de la corporation pour opprimer les membres de l'Institut, et que cette loi et ce règlement n'existent que parceque les membres de l'Institut ont des chiens. (Il s'essuie les yeux et se mouche bruyamment.)

Le J. (avec vivacité) Mtre Doutieux, voici l'ordre demande, allez, vite, promptement; empêchez cette iniquité; montrons que nos libertes sont libres; que le public sache qu'entre mes mains la justice est impartiale, sévère et aveugle : je ne pré-juge rien, non, à Dieu ne plaise, que je condamne sans entendre: je n'exprime pas d'opinion, mais on ne violera pas ainsi nos saintes libertés. (Doutieux s'en va, et le juge continue les yeux fixés au plafond.) Que deviendrait le pays si les tribunaux fléchissaient, s'il existait dans l'Etat un autre tribunaux fléchissaient, s'il existait dans l'Etat un autre Etat, un empire dans l'Empire : nous vivons sous le gloricux drapeau de l'Angleterre : notre constitution est la sauvegarde de nos libertés; j'ai pris les armes contre la couronne parceque nos libertés étaient violées; honneur à ceux qui ont fait cause commune contre l'Angleterre! Si je fléchissais, si je craignais, si la justice, entre mes mains, n'était pas impartiale, sévère et aveugle, il faudrait prendre les armes: l'insurrec tion est alors un devoir, et le devoir suprême. Quand on viole la constitution, quand on viole nos saintes libertés, c'est le fusil, c'est le canon qui est le seul argument raisonnable. Malheur à ceux qui complotent contre les droits du citoyen. Sans doute, je n'exprime pas d'opinion, et à Dieu ne plaise, que je condamne sans entendre l car la justice entre mes mains est impartiale et juste. On plaidera, je veux qu'on plaide, et important de la vie de l'homme, je dirai même de l'humanité,

reprend avec contentement.) Le juge sera illustré, et les journaux publicront mes discours et mes observations, et l'on plaidera, et je jugerai. Je veux finir glorieusement ma glorieuse carrière. Oui, l'on plaidera, l'on plaidera, cinq, dix, vingt avocats, s'il le faut, la justice entre mes mains sera impartiale, mais je jugerai, oui je jugerai.

(Il s'assied épuisé.)

5ème Scène.

Entrent Mtre Doutieux, Sanslesols, Lafumée, plusieurs membres de l'Institut avec étendard, altius tendimus, le charretier de la corporation avec son No., entre deux membres de l'Institut, et plusieurs curieux.

Le J. (se redressant.) Qu'est-ce? Que vois-je: est-ce légal de trainer ainsi cet homme? Je ne suis pas juge au criminel, mais au civil; Mtre Doutieux, que signifie tout cela?

D. C'est le charretier de la corporation qui ne veut pas obéir à l'ordre de Votre Honneur, et nous vous l'amenons.

Le J. Ce n'est pas bien d'agir ainsi, mais je ne veux pas exprimer d'opinion, je ne préjuge rien, car la justice entre mes mains est impartiale: faites assigner la corporation: qu'elle omparaisse et qu'elle plaide: je veux qu'elle plaide, et vous plaiderez, et... je jugerai. Mais les formes, Mtre Doutieux? les formes, Mtre Lafumée? A-t-on jamais vu que j'aie condamné quelqu'un ou quelque chose sans observer les formes?

LE CHARRETIER.—Votre honneur, ils m'ont maltraité et ne veulent pas me lâcher : ils disent que l'Institut...

Le J. Lâchez-le, c'est mal: comme de raison, je n'exprime pas d'opinion, mais si cet homme vous poursuit en dommages, vous serez dans une belle passe: cependant je n'exprime pas d'opinion, et ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais du règlement de la corporation sur les chiens; donnez assignation et

venez plaider; vous plaiderez... et je jugerai. (Il sort) Le charretier lui crie. Le chien: que vais-je en faire? (Il s'en va avec les curieux qui le suivent.)

6ème Scène.

Sanslesols, Lafumée et Doutieux.

S. Est-il bête, ce vieux chausson-là. Pourquoi n'a-t-il pas jugé l'affaire de suite contre ce va-nu-pied : ça le liait ; c'était un précédent, et maintenant il peut nous échapper.

L. (découragé.) Mais, mon cher, tu sais mieux que cela, et tu nous fourres toujours dans de mauvais draps. On a troublé la paix publique, arrêté illégalement un individu dans Pexécution de son devoir, et puis nous voilà avec ce maudit procès public!

S. Courage, Lafumée, courage: voilà notre triomphe qui approche. Allons ensemble préparer vos plaidoyers; je veux que vous écrasicz vos adversaires: allons, chauffez-vous, de

l'éloquence, de l'éloquence ! D. Oui, sacrebleu, de l'éloquence et de la grande.

(Fin du 1er Acte.

ACTE 2 mm.—1 ère Scène.

Le Juge, les 5 avocats, un greffier, Sanslesols, et un public. Le crieur, oyez! oyez! La cour va s'ouvert. Vive la Reine! Le greffier (se l'ève et lit) Martin et Corporation de Mont-

M. LAFUMÉR. (avec nonchalance) Parmi tous les actes importants qui....L'acte le plus important....dans la vie d'un peuple....dans la vie de tous les peuples comme des individus,—car votre honneur sait..

M. LECASSY, avec emphase—Je demande la parole....avant que le débat s'engage, je crois de mon devoir d'attirer l'attention du tribunal sur un sujet d'une haute portée. Je sens qu'il m'incombe un devoir bien grave, et je n'aurais pas osé me charger du fardeau de la défense si je n'eusse été convaincu, en mon âme et conscience, de la justice de ma cause. En effet....

LE JUGE. Que voulez, Mtre Lecassy? Pourquoi avez-vous

intercompu le savant avocat de la poursuite?

M. LECASSY. C'est justement ce que j'allais dire, et votre Honneur, avec une perspica, ité que je me fais honneur de re-connaître, a très bien diviné que mon interruption avait un mo--et ce motif j'allais justement le faire connaître. Or donc, puisque la parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée, et que je ne saurais trouver de meilleure occasion de le faire, je vais sans plus tarder, succintement énoncer, expliquer le motif de mon interruption.

Sous la glorieuse constitution de notre mère patrie, la fière Albion, il est reconnu que toute justice découle de la couronne; non pas la couronne dans la personne du roi, car, remarquons le, c'est une reine qui règne; j'entends par couronne la personne que, par une fiction, on reconnait à la tête du gouvernement. C'est pourquoi je demande pour dix-huit raisons le renvoi de cette action.

Le J. Donnez-en seulement une bonne, ça suffira.

Mtre L. Primo. Le bref dit que la Reine Victoria est la sou-

veraine de l'Angleterre et de l'Irlande, et qu'elle est defenseur de la foi. Or il y a là des exactitudes et des omissions fatales. rimo, le bref ne dit pas que Sa Majesté soit souveraine du Canada, ni quel est le souverain du Canada; secundo, je prends exception au titre de défenseur de la foi, et prouverai par toutes sortes d'arguments, pièces authentiques, statuts, canons, té-moins et bulles que la foi de la Reine est une foi sinon fausse du moins morte

Le J. Mtre Lecassy, ce langage vous semble-t-il légal.

Mtre L. Votre honneur, avec tout le respect que je porte à votre sagesse, je me permettrai de dire que je ne l'aurais pas employé, si je ne l'eusse cru légal.

Le J. En effet; continuez; vous avez la plus entière latitude; exposez vos arguments, j'y aurai tous les égards dûs à votre savoir et à votre éloquence.

Mtre Doutibux - Mais, votre Honneur, on intervertit l'ordre, je demande d'exposer ma cause et de faire mon enquête.

Le J. C'est juste, c'est juste.

M. L. Et moi ie fule un demurrer.

Le J. Voilà qui est grave : ne pouvez-vous pas vous entendre Mtre Lejet. Impossible, votre Honneur; toto coelo tota terra

aberras. Cependant nous pouvons réserver nos points de Le J. C'est cela, c'est cela. Vous avez la parole, Mtre Lafu-

mée. J'ai hûte de vous entendre.

Mtre L. (D'un air ennuyé) Je disais donc que l'objet le plus

longuement et savamment, et le barreau s'illustrera et le l'un de ses objets, car quand Dieu fit l'homme et le mit dans juge Tiens, où donc est Mtre Doutieux? Il est parti! (Il le paradis terrestre, il était alors sans objet qui le préoccupàt, parce qu'il était pur-j'espère que mes adversaires admettront

ce point. Le J. De quoi s'agit-il; vous vous plaignez d'un règlement

du Conseil de Ville sur les chiens! Est-cela? Mtre Laf. Je crois que c'est cela, votre Honneur, et je disais

que l'homme dans le paradis terrestre était heureux...

Le J. Sans doute, mais croyez-vous qu'il soit à propos de parler de cela actuellement ?

Mtre L. Oui, oui, je le pense; mais quand il eut péché, et, qu'on le remarque, l'homme est si porté au mal natur llement qu'il se trompa des le premier jour, c'est pourquoi la nature se tour-na contre lui; le lion, le taureau, le tigre et la femme se déclarèrent ses ennemis.

Le J. Ah! Mtre Lafumée, la femme! y pensez vous? l'ennemi de l'homme! c'est sa compagne, sa tendre, sa douce com-

Mtre L. Hélas, votre honneur, je n'en sais rien, et j'avais cru le contraire; elle a toujours été si cruelle pour moi. Enfin-il me suffit que tous les animaux se déchaînèrent contre l'homme; il ne lui resta qu'un pauvre et sidèle ami, et c'est lui que la défenderesse a choisi pour l'objet de sa haine et de sa persécution. On nous l'enlève, ce tendre ami, et je sens dans mon cœur tout ce que notre infortuné client a dû souffrir: car je possède plusieurs beaux chiens qui valent....qui valent..

Le J. Parlez nous de celui de Martin.

Mtre Lecassy. Martin n'a pas de chien; nous nions le fait; et s'il en a un, il vit encore.

Le J. Mtre Lafumée, ne pensez vous pas qu'après cette déclaration, il convient de s'assurer du fait : Martin a-t-il ou avait il un chien? Voila la question nettement posée: amenez vos

ler témoin. Sanslesols. Je connais bien Martin et son chien qui est mort le 3 mars dernier, et j'ai entendu dire de terribles choses du chien de mon ami Martin; à peine la nouvelle de cette mort cruelle pour mon ami m'est elle parvenue que je vole chez lui ; je vois le cadavre étendu dans la cour—je souP conne un meurtre, un empoisonnement : je veux faire faire l'autopsie, la famille s'y oppose. Je regrette beaucoup que l'autopsie n'eut pas lieu, car je me doute bien d'où vient le coup. Enfin, mon ami chérissait son chien, et nous décidons de l'enterrer dans la cour de l'institut.

Le J. De l'institut; pourquoi cela?

Le témoin. Martin appartient à l'institut ; mais ne voila-t-il pas que la police entre et s'y oppose, sous prétexte d'un règlement qui est nul, illégal et de nul effet.

Le J. témoin, c'est à moi à décider cela, donnez les faits. Le témoin. L'évêché n'a pas de chiens, le séminaire n'a pas de chien, et les jésuites n'en ont pas.

Mtre Ledrut. Je proteste, votre honneur, contre un pareil langage. Ces viles calomnies.... Le J. Niez vous le fait?

Mtre L. Quel fait?

Le J. Celui qui est avancé, je crois.

Mtre L. Nous nions tout.

Mtre D. (en s'asseyant) Voilà notre preuve.

Le J. Maintenant, Mtre Lafumée, je vais vous entendre avec plaisir; je vous redonne la parole.

Mtre L. (en trainant sur ses mots). Entre tous les sujets importants qui—que ... qui méritent l'attention de ... des hommes, il n'en est pas de plus intéressants....que...celui qui.....(il se tourne vers le crieur) donnez moi donc un verre d'eau—de plus intéressants que celui qui ne nous occupe. En effet, les recherches longues et minutieuses que cette cause m'a forcé de faire, m'ont convaincu que le chien a toujours été cher à l'homme. J'entends l'homme dont l'esprit dégagé des vapeurs de la superstition, a fait le cœur sensible au beau et au bien....Dieu, qu'il fait chaud!

Le J. Crieur, amenez ici le chauffeur, et je lui apprendrai

nous étouffer dans la vapeur; ouvrez porte et fenêtres. Continuez, avocat, vous m'intéressez beaucoup et je note vos arguments

Mtre L. Je disais donc, que de tous les sujets importants que

Le J. Oni, oui; j'ai noté cela; vous en étiez au...attendez au cœur sensible

L. Je me résume et conclus. L'histoire ne nous dit pas quel cas l'on faisait des chiens du temps du roi Dagob rt : mais l'op voit un évêque qui excommunie des rats. Gardait-on alors des chiens dans les maisons? Question grave que je laisse à mou savant ami Sanslesols de traiter un jour. Mais si nos adver-saires, qui foulent aux pieds nos saintes libertes, cussent étu-dié les livres de l'institut, ils auraient appris dans Stern la formule de l'excommunication, et, dans d'autres ouvrages, la touchante légende de St. Roch et de son chien. Certes je ne prétends pas que Roch ait acquis sa sainteté par la compagnie d'un chien, valut-il les miens; mais cette légende nous ap prends combien les vrais saints respectaient les chiens.

Or done! comment se fait-il que contre toute raison et tout sentiment de convenance, on ait passé le règlement inique et tyrannique que l'on invoque contre ma partie? comment se fait-il qu'en dépit de mon illustre collègue Doutieux, alors conseiller de ville, le maire, cette homme libre de préjugés eléricaux, ait sanctionné cette loi infame dont il faut bien reconnaître l'existence? Qui a pu lui souffler une idée semblable? Cil haises la tank La maire de la conseille de semblable? blable?..(il baisse le ton) Je m'arrête, car je m'échaufferais et compromettrais ma position auprès de personnes encore in fluentes, malheureusement. qui ... que

Sanslesols, (à demi voix) Tu faiblis? allons, tape donc drui

ah! si je pouvais parler! L. (se redressant) Or done, l'évêque lance un mandement contre l'institut; il excommunic ceux qui en font partie, parce contre l'institut; il excommunic ceux qui en font partie, parce que nous possédons des livres qui lui déplaisent. D'où venait le coup? De l'inquisition de Rome. Vains efforts : nous résistons: alors ne pouvant nous atteindre dans nos personnes, que tait il? Je tremble de le dire—il complote contre... 108 chiens; mais la loi l'arrêtera, et vaincra son orgueuil.

Sous Henri VIII., roi d'Angleterre, qui sut s'affranchir des préjugés, et sous clizabeth, des Statuts sévères furent passés contre quiconque introduirait les bulles du Pape dans le 104. aume; ces lois atteignent évidemment tous ceux qui ont aides à répandre dans ce pays la décision de l'index contre l'institut; clergé, journalistes, imprimeurs et même tous ceux qui ont principal de l'index contre l'institut; clergé, journalistes, imprimeurs et même tous ceux qui ont principal de l'index de l'ind ont pris plaisir à lire ces décisions d'un pouvoir étranger. demande l'application de la peine de mort portée....

Sanslesols (exaspéré.) Assieds-toi, c'est assez. L. J'ai dit :

Doutieux (avec aplomb.) Après la savante harangue de mon illustre collègue, il me resterait, ce semble, peu de choses dire: cependant le sujet est si vaste que je ne sais vraimes par où le prendre, et je sens déjà l'indignation naturelle à tout amant de la liberté, en face des iniquités que dévoile cette cause, me fouetter le sang.

Qu'on me pardonne cette allusion à mes sentiments dans un débat aussi solennel, et je promets de faire tous mes efforts pour ne pas excéder les bornes de la justice et de la modérarour ne pas excéder les bornes de la justice et de la modein tion: que dis-je, de la charité, de la charité vraie, pure et phi-lantropique. (avec colère.) Je ne ferai donc pas comme cas ergoteurs à bout d'arguments qui se fâchent et s'emportent: je ne ferui deur d'arguments qui se d'argumenté aui. avec je ne ferai donc pas comme nos adversaires éhontés qui, avec une impudence inconcevable, osent, dans ce siècle de lumières et en face de ce tribunal éclairé, soutenir des propositions absurdes surdes, ridicules et condamnées par le genre humain tout entier: je ne ferai pas comme..

Lecassy. Faites-donc à votre guisc, et attendez pour voir ce

que nous ferons.

D. (continue.) Je ne ferai pas comme ces éteignoirs qui continue.) craignent le soleil brillant que le choc des idées fait luire aux milieu des ténèbres de l'ignorance, qui s'imaginent avoir tout dit quand la longueur de leurs mots s'est mesurée sur la largeur et la parel. Profondeur de leur gosier ; comme si la luette ne séparait pas le larynx de l'æsophage, comme si la lividité de leurs visages de sacristie pouvait donner le change à nos flambeaux intellectuels sur l'obscurité de leur entendement charnel.

Sanslorate de leur gosier; comme si la lividité de leurs visages de sacristie pouvait donner le change à nos flambeaux intellectuels sur l'obscurité de leur entendement charnel.

Sanslorate de leur gosier; comme si la lividité de leurs visages de l'æsophages de l'acceptance de leurs visages de l'æsophages de l'æsophage

Sanslesols (à demi-voix.) Bravo, Doutieux, bravo, c'est

Sanslesols (à demi-voix.) Distriction de transmis ses traditions; toutefois, Stern l'observait avec moi, les compatriotes d'Homère et de Demosthènes n'ont jamais connu les compatriotes de religion, et nous ne trouvons dans leurs connu les compatriotes d'et de religion, et nous ne trouvons dans leurs connu les compatrictes de religion, et nous ne trouvons dans leurs connu les conferts de religion, et nous ne trouvons dans leurs connu les conflits de religion, et nous ne trouvons dans leurs ouvrages aucun discours sur les enterrements de chien: Ou donc pur le le le leurs de chien de donc m'inspirerai-je? il faut remonter au temps où le bras séculier, dominé par un système qui sortait comme une scorie, du volcan souterain et ténébreux des barbaries du moyen âge, éteignait la vie par la torture et clouait le corps aux gémonies.

Le J. Ce sont de tristes pensées que vous réveillez la D. Mais là se présente encore un vide absolu dans les tradi-tions des beaux discours. On entend les cris stridents, déchitants des malheureux qui se tordent dans les bûchers, sur le

Le J. Venez-donc au fait: parlez-nous du règlement de la

Carporation

D

tortn

tortn tortures auxquelles notre âge refuserait de croire sans les faits dévoiles par la cause actuelle. On voit des troncs d'hommes....

Ouf, vous m'effrayez; où cela? D. Encore palpitants, des fragments ensanglantés de bras et de ... et de ... (il s'arrête et cherche.)

Le J. (avec émotion.) Attendez, Mtre. Doutieux, je suis tout surrexcité par votre tableau: prétendez-vous que ces faits se sont sont passés dans cette cause. (D. cherche toujours parmi ses papiers.) Qui vous préoccupe ainsi, avocat, que vous ne ré-

pondez pas à mes questions?

D (En colère) Voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voilà un fait singulier, et j'y crois voir le doint (En colère) voil doigt de mes ennemis; je viens de lire mon feuillet 259e, et le sulvant me manque: je ne puis pas continuer, à moins que la Cour ne m'accorde dix minutes pour le retrouver.

Le J. Où est-il votre feuiller 60e? Qui vous l'a pris?

D. C'est le 260e, Votre honneur.

Le J. Voilà un grand scandale donné au public : jamais cela n'arrivait de mon temps; vous auriez dû lier vos feuillets ensemble, puisque vous redoutez tant vos ennemis. Mais que faire? Mtre. Doutieux, ne pouvez-vous continuez: prenez le feuillet 261e et continuez votre lecture, vraiment vous lisez bien, et c'est ki crieur, vous répondrez de la perte de ce feuillet. Allons c'est bien écrit.

D. (Prenant le feuillet 261e.)....prennent soin de leurs morts; les naturalistes observent que les fourmis ramassent les corps norts pour les couvrir de terre, ès lieux qu'elles ont réserves pour cela. Pline et Héron représentent les abeilles soigneuses du soil. du soulagement de leurs malades et de la sépulture de celles qui meurent.

Nam corpora luce carentûm.

Lecassy. Ça devait être bien triste.

D. Ollianus en dit autant des éléphants et des dauphins.... Lecassy. Que dit-il des chiens de l'Institut?

D. Parmi les nations, ce droit de sépulture a été sacro saint, voir Cassiodore, en son chapitre des bêtes. C'est ce qui fait que Tibère fut intolérant et jésuite; idem Néron: mais non pas Germanicus, et St. Luc aux Actes des Apôtres représente la mort discourse la mort des la constant la la constant la const la mort déplorable du Jésuite Judas; en ce que viscera ejus dis-Persa sunt.

Lecassy Votre Honneur, voici un papier; je crois que c'est le feuillet 260 de l'éloquent orateur.

Le J. Greffier, confrontez: où donc est le greffier? Ah! il converse avec les avocats de la poursuite!

Mtre Pineau. Oui, votre honneur, c'est le feuillet 260e, il commence par ces mots, "jambes, de têtes ouvertes et jetant sur la ROUTE, (ce mot est souligné deux fois, votre honneur) leur leur cerveau comme semence."

Le J. Assez, assez; continuez, avocat, où vous en êtes resté. D. Dispersa sunt.

Concluons donc: l'homme vieillit et se fait meilleur; la torture, c'est le démon enchainé sur le monde : le démon, dont les includes de la le démon enchainé sur le monde : le démon, dont les includes de la les de les insensés nient l'existence, c'est un Jésuite : l'ame est après tont tout, impeccable, et échappe au contrôle; c'est pourquoi il est bon de l'effrayer par la pensée de l'enfer ou iront les scélérats et nos adversaires. En effet, nous vivons trop vite et trop préoccupés de l'aiguille des minutes, dans l'horloge de la vic, pour écoutes l'iche du pendule. Et grâces en soient rendus au pour écouter l'écho du pendule. Et grâces en soient rendus au Maître Suprême qui nous tient tous dans ses mains: Grâces lui soient rendus de hesoins tyranniques de la bil soient rendus qu'au milieu des besoins tyranniques de la vie présent rendus qu'au milieu des besoins tyranniques de la vie présente, qu'au sein des méditations qu'inspirei ées futures, nous échappions à l'amertume de songer que nos restes mortels seront peut-être jetés à la voiric.

la (L'orateur s'échauffe et se balance en avant en se soulevant sur pointe des pieds.)

Dans le désarroi d'un grand nombre de ceux qui vivaient par Pintelligence dans le Bas.Canada, subjugué par les jésuites, Pintelligence dans le Bas.Canada, subjugué par les jésuites, Institut est seul resté debout : c'est sur lui que depuis cinquante ans et plus, tous les efforts sont concentrés. Mais nous triompherons, car nous lisons l'upuis, Eugène Sue, Voltaire et Paul de Kock, qui sont les seuls auteurs propres à faire des catholiques de la concentration de la catholiques des sujets grands par le cœur et l'intelligence. Que font au contraire les jésuites? Deux choses également abominables. nables: primo des règlements sur les chiens; et secundo, ils cherch: primo des règlements sur les chiens; et secundo, ils cherch: cherchent à ahattre l'orgueuil des enfants des hommes ; comme si l'orgueuil des enfants des hommes ; comme sai l'orgueil était, je ne dirai pas un vice, mais un défaut!
comme si l'orgueil n'était pas le plus noble et le plus bel apanage de l'être intelligent : comme si l'orgueuil, cette vertu des dieux, n'élevait pas..... (il se donne un mouvement en avant qui lui fait perdre l'équilibre: il tombe étendu sur la table.)

Le J. (effrayé) Dieu, quel chute? avocat, êtes-vous mort? D. (se relève décomfit et se tient le nez.) Non, non. Je ne mourrai pas avant que nous ayons triomphé....

Le J. Remettez-vous, avocat, et concluez.

D. Un mot de mon sujet et je termine. Le chien de Martin est-il sous le contrôle de la corporation? La défenderesse n'a pas prouvé l'existence du règlement et doit être condamnée Dixi. (Il se mouche et s'assied.)

Le J. Quelqu'autre monsieur désire-t-il prendre la parole

pour la poursuite? Non. C'est bien, je vais prononcer la

Lecassy. Je désire être entendu. Le J. Ah! pardon! Qui représentez-vous?

Lecassy. La défense, avec mes collègues, Mtres Lejet, Ledrut et compagnie.

Le J. C'est juste; nous allons donc avoir encore d'autres discours. Tant mieux, car nous ne pouvons jamais être trop éclairés sur le sujet.

Locassy (les deux mains sur le cœur). Lescampagnes de 1756 à 1760, rappellent à mon âme de bien tristes souvenirs : que de sang généreux fut versé, tant du côté des Anglais que du côté des Français, faute de nous entendre. (D'une voix criarde et avec force gesticulations.) Mânes de nos aïeux, dormez en paix dans la tombe que la gloire a creusée aux champs de vos exploits. Du haut de ce banc un tres-savant juge et un auditoire d'élite vous contemplent : dormez en paix, chéris de la victoire : que la terre vous soit légère, vaincus au cœur vaillant; le sort vous fut contraire; mais mon éloquence vous

cèlèbre, et un très-savant juge m'écoute.

Martin avait-il un chien? Question indécise et douteuse ependant, ô Dieu, j'en proteste et pâlis de stupeur! Tel est le nœud de ce procès. Comment le trancherons-nous; emploi-rai-je la dialectique, la logique, l'éthique, l'émétique, l'histoire ou l'éloquence. Disons que nos aïeux nous ont légué leur foi et leurs mœurs: oh coutumes de mon pays! vous avez fait notre bonheur; pour vous que de combats, de luttes, de défaites et de victoires! tant de travaux seront-ils stériles? Oh religion de mes ancêtres! Montesquieu a bien raison de s'écrier: il semble que tu ne dois faire que notre bonheur éternel, et cependant tu fais déjà notre bonheur ici-bas. Qui donc ôserait toucher à ta robe baptismale? oh Vierge sainte, qui donc ôse toucher à ta couronne? Les Canadiens ont lutté pour leur religion, leur langue et leurs mœurs; oh! nos mœurs! nos mœurs! Nous avons à Rome de vaillants soldats qui combattent pour notre Saint Père! l'ennemi profitera-t-il de leur absence pour nous surprendre sans défense? Non, mes compatriotes, comptez sur moi. Arrière, renégats, fuyez, sournois; amis, à moi! visière haute, lance au poing et ferme; sus, sus, preux chevaliers; la victoire est à nous. Sanslesols. Deo gratias.

Le J. (au crieur.) Passez donc un verre d'eau à monsieur. Lecassy. Or donc, après cette époque regrettable où le roi nonchalant de France nous abandonna à notre ennemi, qu'arriva-t-il. Primo, nous cessames d'appartenir à la France; secondo, devinmes-nous sujets de la couronne britannique? Je nie le fait.

Le J. Vous niez le fait?

L. Oui, votre honneur. Au point de vue légal; nous tombâmes dans le vide, et si nous perdimes le droit de la France, nous n'acquimes pas celui de l'Angleterre.

Le J. Quel est donc notre droit?

L. Celui du 4e siècle, dans le monde, et non pas dans un seul pays : c'est le droit de l'humanité fondé sur la révélation et les décrets de Dieu. Le Sauveur n'a-t-il pas dit à Pierre: "tu es Petrus et super hanc." N'a-t-il pas dit: "pais mes agneaux, pais mes brebis; pasce oves meas? Voilà notre droit: je le porte dans mon cœur, et ne crains pas de le proclamer en face de cet auditoire. Ceci posé, il est clair que les lois d'Elizabeth et de Henri VIII ne sont pas en force en Canada, et cette action doit être déboutée avec dépens

Le J.-Mtre Lecassy, c'est le plus beau discours que vous ayez jamais fait.

L. (se lève et saluant le juge.) Je dois reconnaître, votre honneur, que je n'ai jamais plaidé devant un juge qui pouvait mieux me comprendre.

(Le juge se lève et lui fait un grand salut.) Le J. Mtres Doutieux et Lafumée, persistez-vous, après cela, dans vos conclusions.

Lafumée—(embarrassé.) Je demande un quart d'heure pour m'assurer de la possibilité d'un compromis.

Doutieux et Sanslesols—(en colère.) Pas de compromis;

nous persistons. Le J. Dans ce cas, nous allons entendre Mtre Lejet.

Lejet-Qu'il plaise à la cour : Je trouve, quoique je fasse, les idées de l'infinité et de l'éternité si bien imprimées dans mon âme, que je ne puis pas supposer, sans tomber dans une contradiction dans les termes mêmes, qu'il n'y a point d'êtres dans l'univers en qui ces attributs soient nécessairement inhérents; car les attributs ou les modes n'existent que par l'existence de la substance dont ils sont les attributs ou les modes. Or tout homme qui est capable de supposer qu'il n'y a dans l'univers ni éternité, ni immensité, et par conséquent qu'il n'y a point de substance par l'existence de laquelle ces attributs ou ces modes existent, pourra, s'il lui plaît, anéantir avec la même facilité la relation d'égalité entre deux fois deux et quatre.

Or donc, Cujas, Molinus, Cugnet et tous les auteurs sont d'avis que nos adversaires doivent être condamnés, et quand la Cour aura lu leurs ouvrages entiers, que je lui enverrai avec mes annotations, elle restera convaincue, primo, que le parlement a le droit de faire des lois; secondo, que le règlement existe, l'effet n'existant pas sans cause. Dieu qui est éternel et juste a voulu que la corporation fit jeter tous les chiens morts, à ses propres frais, dans une fosse commune, et les calomnies de nos adversaires n'étant pas des vérités mais des calomnies, il s'en suit qu'ils n'ont pas prouvé que le règlement soit illégal; donc leur action doit être déboutée avec dépens.

Lafumée-(se réveillant) C'est pas mal, beau-frère: mais le commencement valait mieux que la fin.

Le Juge-Voilà qui est raisonné! Mtre Lejet. Quelle belle cause—(bas) et c'est moi qui la jugerai! (silence.)

Ledrut-Je demande la parole. Qu'il plaise à la Cour : J'appelle protarchie une société plus considérable comparativement à d'autres plus petites, et que j'appelle deutarchies et compagnies ; en subdivisant ces dernières, j'arrive à des groupes sociaux. Ainsi, si la protarchie est, par exemple, un état, les provinces en seront les deutarchies, les villes seront des groupes ou éléments de cité; d'où Montréal est un élément de cité. Et de mêmes que les individus gouvernés par l'autorité sociale sont

appelés à être subordonnés à divers degrés, suivant qu'ils participent plus ou moins à l'autorité, et qu'ils en communiquent aux inférieurs l'impulsion dirigée vers la fin commune; ainsi nous voyons les deutarchies et les groupes élémentaires subordonnés à divers degrés à l'autorité protarchique.

Dinnes a divers degres a l'autorité protarenique.

Plâton, dans sa république...

Lé Juge—(en sursaut) Qui? Comment l'appelez-vous?

Led. Plâton, il a écrit de bien belles choses sur...

Le J. Avocat, j'ai une faveur a vous d'emander. Vous le sa-

rez : j'aime à entendre les orateurs éloquents, mais là, franchement, je suis épuisé, et vous connaissez le proverbe : ventre affamé n'a pas d'oreilles. Venons-en donc à un compromis : je vois que votre discours est écrit; donnez-le moi, je le lirai après mon diner, avec ma femme et mes enfants. Voyons, est-ce fait? n'hésitez pas, et ne craignez rien: je lirai tout, et non seulement votre discours mais encore tous les livres que vous me signalerez, je les lirai d'un bout à l'autre, fus-sent-ils à l'index. Allons, c'est entendu : crieur, ajournez

Led. Au moins, votre honneur, permettez que je donne mes

conclusions: c'est le dernier feuillet.
(Il continue.) Or donc, la présente action est mal dirigée, d'autant que le maire du groupe de Montréal étant le seul maître, seigneur et propriétaire incommutable et inaliénable. hypotaque, protarque, et deutarque des personnes et des biens de tous les citoyens du dit groupe, la corporation n'est pas responsable du susdit règlement, lequel émanant d'une autorité supérieure et indépendante du conseil, ne pouvait être attaché qu'en rettente de la conseil, ne pouvait être attaché qu'en rettente de la conseil, ne pouvait être de la conseil et la cons attaqué qu'en mettant en cause le maire susdit, et non pas en assignant faussement, erronément, illégalement, tyranniquement et illogiquement la corporation du groupe sus-mentionné. Car de même que le soleil...
(Le charretier de la corporation entre avec précipitation;

il est très-agité; les avocats l'entourent, la plaidoirie est sus-

pendue.)

Le J. Qu'est-ce? Monsieur le charretier, vous me présenterez votre action en dommage un autre jour.

Lecassy-Monsieur que voilà (en montrant le charretier), a une communication extrêmement importante à faire. Je supplie la Cour de l'écouter.

Le J. Je suis bien fatigué.

Lec. Un mot seulement.

Le J. Approchez donc, témoin; qu'avez-vous à dire?

Le Char. Après les mauvaises paroles et les tiraillements que vous savez, je suis retourné à ma voiture: mais je ne savais que faire du chien de Martin. J'ai craint d'être inquiété par l'Institut, si je le jetais dans la fosse, et je l'ai caché dans mon écurie : quand je suis revenu tantôt voir mon cheval..

Sanslesols-Faites descendre ce témoin ; l'enquête est finie ; est suborné.

Le Crieur (à tue tête.) Silence!

Le Char. . . . le chien n'y était plus : je cherche, je cherche, votre honneur, il s'était traîné plus loin
Le J (se levant) Horreur! il n'était pas mort!

Le Char. Non, votre honneur, et je l'ai amené ici, à la porte de la Cour, enveloppé dans une couverte: je crois qu'il n'était qu'asfigé.

Doutieux (en colère) Je récuse ce témoin: c'est un faux témoin: le chien est mort et le prouverai in barbara et in baralipton.

Le J. Mais que répondrez-vous à ce témoignage?

D. Je dis que nos ennemis sont astucieux, et que voilà encore un de leurs coups, mais on ne me jouera pas ainsi. Le chien est mort, je le maintiens et le soutiendrai de toutes manières. Nous sommes trop engagés pour reculer: notre honneur exige que nous allions jusqu'au bout, et si le chien n'est pas mort, il faut l'achever.

Lecassy-Un meurtre...

Le J. (d'un air désolé et se tenant la tête dans ses mains.) Me voilà bien embarrassé: d'un côté les complots des puissances étrangères sont clairement prouvés, il y a abus; la nullité du règlement est donc patente: la corporation s'est rendue coupable d'un crime abominable en empiétant sur la sacro-sainteté de la sépulture; d'un autre côté, le chien n'est pas mort! Que faire? (Il se relève) Messieurs, qu'on le veille et le surveille; s'il

meurt pour vrai, avertissez-moi. (Il se lève et s'enfuit.)

NOUVELLES D'EUROPE.

Les nouvelles d'Europe sont sans intérêt. La France discute le plébiscite qui renferme la nouvelle constitution que l'empereur veut lui donner : le peuple est appelé à se prononcer sur ces réformes qui créent une grande excitation; une partie des députés les trouve trop libérales, d'autres y voient un affermissement et une consécration de la dynastie napoléonienne qui ne leur convient pas.

En Espagne, toujours des discours, des manifestes, des émeutes et des soulèvements.

On parle de vives émotions qui se scraient produites à l'occasion d'opposition faite par Mgr. Strossmayer, et d'un rappel à l'ordre des présidents auxquels se scraient jointes les protestations de la majorité contre l'Evêque slave. Ce sont les bruits que l'on recueille à la porte du Concile et qui agitent à l'houve où l'écrit le public recuire. tent, à l'heure où j'écris, le public romain. Sont-ils vrais, et dans quelle mesure ? Attendons.

Il est prédit que Garibaldi et Mazzini seront morts d'ici à six mois.

L'Angleterre seule consomme pour \$100,000,000 de bièr par année.

La reine d'Angleterre va faire bien des jalouses!

Le maharajah de Lahore a fait présent au prince Albert, pour sa royale mère, d'un de ces chales quasi-mythologiques, de Cachemire, qui passent aisément à travers une bague d'en-

Ce châle, le plus beau et le plus fin qui ait été tissé, de mémoire d'homme, dans la vallée de Cachemire, a occupé, pendant trois pleines années, trois cents ouvriers, dont plusieurs ont perdu la vue à ce travail, à cause de la finesse excessive du tissu. Il a coûté près de 40,000 fr.

Derrière le vrai, le beau, le bien, l'humanité a toujours senti qu'il existe une réalité souvenin : dans laqu lle réside l'idéal, c'est-à-dire Dieu, le centre et l'unité mystérieuse et inaccessible vers laquelle converge l'ordre universel.

M. BERTHELOT.

VARIÉTÉS.

C'était du temps où florissait la commandite et où M. E. de G*** battait monnaie avec des coupons d'actions. Un intime entre un matin dans son cabinet et trouve le grand entrepre-

neur plongé dans une méditation profonde.
D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère? lui demande-t-il. Auriez-vous fait

un mauvais rêve?
—Point du tout.

-Alors! qu'avez-vous? —J'ai.. que je viens de distribuer un dividende à mes actionnaires, et je cherche...

-Quoi donc?

-Le moyen de le leur reprendre.

On connaît le trait de ce gentleman, excellent nageur, qui refuse net de tirer de l'eau un quidam en train de se noyer, sur le motif qu'il n'a pas l'honneur de lui avoir été présenté. Voici le pendant de cette anecdote

Un jour d'hiver, Jules Janin lisait son jour-nal au café Verrey, tenu à Londres par un français; un anglais, occupé à prendre son grog, appelle flegmatiquement le garçon:

—Garçonne, commente sé appelé cette mò-sieu qui fioumé son cigare en lisant sa jornal contre le poâle?

-Je n'en sais rien, milord.

-Ooh!...

Le questionneur se lève et s'adresse à la dame qui tient le comptoir:

—Miss, commente vô appelez cette mô-sieu

qui fioumé son cigare en lisant son jornal contre le poûle?

—Ce n'est pas un habitué, je regrette de ne pouvoir vous satisfaire. -Very well...Où été le maître de le éta-

blissement?

-Me voici, monsieur.

—Good morning... Môsieu le maitre, vô savez commente sé appelé cette mô-sieu qui fioumé son cigare en lisant son jornal contre

Pas le moin du monde : c'est la première fois qu'il vient ici.

-Òoh l

Notre homme se dirige enfin vers l'inconnu,

et, s'adressant à lui,

—Mô-sieu, qui fioumé son cigare en lisant sa jornal contre le poale, je prie vô, commente vô appelez vô?

-Monsieur, je m'appelle Jules Janin, dit le

Eh bien! mô-sieu Jules Janin . . . votre redingote y broule.

Il était temps, il ne restait plus qu'un pan du vêtement compromis.

L'attitude des médecins en présence du choléra rappelle, à s'y méprendre, une vieille plaisanterie que les médecins eux-mêmes se racontent entre eux, quand les clients n'y sont pas. — Il s'agit dans cette plaisanterie d'un sujet quelconque, qui avait fait un voyage en bateau à vapeur. — La chaudière fit explosion, et M. X. fut transpercé d'une broche en fer de sept pieds -La broche pénétra dans le ventre, sortit par le dos à égale hauteur, de telle sorte qu'il avait trois pieds de broche en avant, tros pieds de broche en arrière.

On rapporta M. X. chez lui, et sa position parut exiger les ressources de l'art. On fit appeler un médecin. Celui-ci prit le

pouls du malade et lui demanda où il avait

—Au ventre, monsieur.
—Ah bien! Comment cela vous est-il ar-

Ici, le malade raconte longuement l'accident de l'explosion.-Le médecin reprend : Est-on sujet à cet accident dans votre

famille, monsieur. -Non, répondit le malade, pas que je sache.

-Mon père et ma mère sont très-vieux et n'ont jamais été embrochés;—mon frère se porte très-bien, et n'a jamais eu de broche à travers le ventre; — il en est de même pour mes oncles et pour mes tantes.

—Très-bien, monsieur, j'avais besoin de ces renseignements pour le pronostic.

Le médecin, pour prouver qu'il a bien com-

monsieur, à vous coucher sur le dos?

-Oui, monsieur, c'est même impossible.

-Il ne doit vous être guère plus facile de

vous coucher sur le ventre? En effet, monsieur, j'éprouve à ce sujet la même difficulté.

-Il doit vous être beaucoup plus facile de vous coucher sur le côté?

-En effet, monsieur, c'est bien cela! c'est

la seule position qu'il me soit possible de con--C'est bien, monsieur; ces renseignements

me suffisent; il ne nous reste plus qu'à convenir du traitement.—Ici, les indications sont excessivement précises: Ou nous pouvons laisser la broche, mais alors il y a à craindre les accidents inflammatoires, — ou nous pouvons l'extraire, mais il y a danger que vous ne surviviez pas à cette opération.—La science a ses limites, monsieur; votre sort est entre vos mains -decidez-vous pour l'un ou l'autre traitement.

Deux paysans sont en arrêt devant la vitrine d'un chapelier. Ils contemplent avec extase une invention nouvellement brevetée; un chapeau au fond duquel est placée une petite glace.

PREMIER PAYSAN.—Pourquoi donc qu'on a mis ce miroir au fond de ce chapeau?

DEUXIÈME PAYSAN.—Es-tu bête! C'est pour

que celui qui achète le chapeau voie comment il lui va, parbleu!

Un savetier chantait et répétait continuellement ce refrain:

Le roi dit à la reine,

La reine dit au roi...

Sa femme, impatientée, lui dit:

Eh bien. que dit ce roi à cette reine, et cette reine à ce roi?

-Est-ce que je sais ? je ne me mêle pas des affaires de l'Etat.

On disait à Delon, médecin mesmériste : "Eh bien, M. de B... est mort, malgré la promesse que vous lui aviez faite de le guérir. -Vous avez été absent, répondit Delon, vous n'avez pas suivi les progrès de la cure : il est mort guéri."

Calino avait reçu une canne à superbe pomme de Saxe. Trouvant cette canne trop grande pour lui, il la rogna de la pomme.

-Pourquoi, lui demanda-t-on, ne l'avoir pas plutôt rognée du bas?

-Mais, c'était en haut qu'elle me gênait.

Succombant à un mal inconnu, Mme Calino

dit à son mari:

-Mon ami, il arrive quelquefois qu'un sommeil léthargique offre les apparences de la mort, et, souvent, l'inhumation a été faite d'une personne vivante. Jure-moi que tu ne me feras mettre en terre que quatre jours après mon décès.

Calino fit le serment. La dame mourut et ne fut inhumée en effet qu'au bout de quatre jours.

Sculement, trois houres après le décès, Calino avait fait pratiquer l'autopsie.



PROCLAMATION.

JOHN YOUNG. CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Ir-lande, défenseur de la Foi. etc., etc., etc. A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront en aucune manière concerner.—Salut: PROCLAMATION.

pouront en aucune manière concerner.—Salut:

PROCLAMATION.

John A. Macdonald, PROCLAMATION.

John A. Macdonald, A TTENDU que dans et par Procureur Géni.

Mun certain Acte du Parlecanda de la une certain Acte du Parlecanada.

ment du Canada. passé dans la trente-unième année de Notre Règne. chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique. ou de toute autre nation ou Etat étranger. frappées avant la passation du dit Acte auront. lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation. cours fégal. et constituerot une offre légale dans les Provinces de Québec. d'Ontario et du Nouveau-Brunswick. aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation. jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixée.

Sachez maintenant enous déclarons et proclamons par les présentes que le depuis et après le QUIN-ZIEME jour d'AVRIL prochain. les monnaies d'argent. c'est-à-savoir: les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique. frappés avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada. en partie ci haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit, et qui sont ciaprès mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de nilus que les monnaies d'argent des Etats-tellements de la guille de la fancée de la concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous pro-clamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique suedits, seront du poids et du millé-sime proscrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés res-pectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est à savoir:—les demi-piastres du poids de cent quarte-vingt-douze grains à quarante centins,—le quart de piastre du poids de quarte-vingt-seize grains à vingt centins,—les dimes du poids de trente-huit grains et quatro-dixièmes de grain à huit centins et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centins.

Du contenu des présentes Nos féaux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre con-

autres qu'il appartient, sont requis de prendre con-naissance et de se conduire en conséquence.

naissance et de se conduire en conséquence.

En foi de Quoi. Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir John Young. Barronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé. Chevalier Grand Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Müchel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITE D'OTTAWA et QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Scigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième. Par Ordre.

11m.

J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

M. A. BELANGER C. T. DORION,



ÉBÉNISTE,

VIENT DE TRANSPORTER BON MAGASIN AU

No. 276

RUE NOTRE-DAME.

4me PORTE DE MM. H & H. Merrill. 11 vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Diner et Chambres à Coucher

DE TOUTES FORMES ET DE TOUS PRIX.

Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs.

E DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur au moven du CHLOROFORME ou du Gaz Hilariant. Au No. 243. RUE NOTRE DAMF, MON-REAL.

P. DUFRESNE,

Montres en or et en argent. Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. Montres et Bijoutries Répabées et Gravées

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa. 8 Avril, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENV018 AMERICAINS. jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.

pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE.
Commissaire des Douanes.

BC L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître
dans les journaux autorisés à le publier.

G4

HEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ayant annulé les contrats pour les sections Nos. 5, éet 7, ils sont prêts à recevoir des soumissions pour de nouveaux contrats pour ces mêmes sections.

La section No. 5 est dans la Province de Québec. et s'étend à partir de l'extrémité est de la section Nc. 2, quarante milles à l'est de la Rivière-du-Loup, jus-qu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, tormant un parcours d'environ 26 milles.

Rimouski, formant un parcours d'environ 26 milles.

La section No. 6 est dans la Province du NouveauBrunswick et s'étend à partir de l'extrémité est de la
section No. 3. vis-à-vis Dalhousie, jusq'au côté ouest
du Grand Chemin de la Malle, près du poteau du
quarante-huitième mille. courant à l'est de la Rivière
Jacquet, formant un parcours d'environ 21 milles
La section No. 7 est dans la Province de la NouvelleEcosse et s'étend à partir de l'extrémité sud de la
section No. 4. près de la Rivière Philippe, jusqu'à la
station O, (étant auparavant la station cinquante) au
Lac Folly, formant un parcours d'environ 24 milles.

Les contrats pour les susdites sections devront être parachevée et prêts pour la pose de la voie le ler juillet 1871.

Les commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour quatre autres sections de la ligne—

La section No. 17 sera dans la Province de Québec, et s'étendra de l'extrémité est de la section No. 14, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la station No. 685, environ un mille en haut de la ligne de division entre les comtés de Rimouski et Bonaventure, formant un parcours d'environ 20 milles.

formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 18 sers dans la Province du Québec.
et s'étendra de l'extrémité est de la section No. 17,
en descendant la vallée Matapédia. jusqu'à la station
No. 380. près de Clark's Brook, formant un parcours
d'environ 20 milles.

La section No. 19 s'étendra à partir de l'extrémité
est de la section No. 18. dans la Province de Québec,
en descendant la vallée Matapédia jusqu'à sa sortie,
et traversant de la la Rivière Restigouche jusqu'à la
station No. 370. à l'extrémité ouest de la section No.
3, dans la Province du Nouveau-Brunswick, formant
un parcours d'environ 3 milles, y compris le pont sur
la Rivière Restigouche.

la Rivière Restigouche.

La section No. 20 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 10, dans la ville de Newcastle, sur le chemin de l'Isle Chaplin, traversant de là les bras nord-ouest et sud-ouest de la Rivière Miramichi, et terminant à la station No. 320, environ un mille et trois quarts au sud du bras sud-ouest, formant un parcours d'environ six milles, y compris les ponts sur les bras de la Rivière Miramichi.

Les contrats pour les sections Nos. 17 18, 19 et 20

Les contrats pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20 doivent être parachevés et prêts pour la pose de la voie le ler juillet 1872.

Les Plans et Profis, avec le Devis et les Stipula-tions du Contrat pour la section No. 7. seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur-en-chef à Ottawa, et aux bureaux des Commissaires à Toronto. Québec. Ri-mouski. Dalhousie, Newcastle. St. Jean. et Halifax, le et après lundi, le 11e jour d'Avril prochain: pour les sections Nos. 5 et 6. aux mêmes bureaux, le et après Mercredi, le 20 Avril prochain: pour les sec-tions Nos. 17, 18, 19 et 20. aux mêmes bureaux, le et après Mardi, le 10e jour de Mai prochain.

Des soumissions cachetées pour les sections Nos. 5.

Des soumissions cachetées pour les sections Nos. 5. 6 et 7. adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial et marquées: "Soumissions." seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures, P. M. Samedi. le 7e jour de Mai probais. M. Samedi. le 7e jour de Mai prochain: et pour les sections Nos. 17. 18. 19 et '20, jusqu'à 7 heures P. M., Mercredi, le 25e jour de Mai prochain.

Des cautions pour l'exécution complète du contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH. ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES. A. W. McLELAN. Commissaires.

Bureau des Commissaires. Ottawa, 24 mars 1870.

PROVINCE DE QUEBEC. DANS LA COUR District de Montréal. SUPERIEURE. DAME EUPHEMIE CLOUTIER. de la Cité de Montréal. épouse de J. BAPTISTE HENAULT DIT DESCHAMPS, gentilhomme, du même lieu, Demanderesse;

Le dit JEAN BAPTISTE HENAULT DIT DES-CHAMPS,

A VIS est denné que le 19 mars courant, la Demanderesse a institué contre le Défendeur. une action en séparation de biene.

LONGPRE & HOULE,

Avocats et Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 19 Mars, 1870.

HORLOGER ET BLJOUTIER
N. 86 RUE ST. LAURENT,
MONTREAL.

IBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS.

12 & 14 RUE St. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoires, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, Classiques Français, Latin. Gree etc., etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Libraire toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à de prix qui défient toute concurrence.

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrités sons la sanction du Gouverneur Général en conseil relativement au mode d'acquittement des mandats pour le paiement de l'argent par le Gouvernement de Canada.

1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstancce, agir comme procureur pour réception des argents publics.

reception des argents publics.

2. Aucune procuration ne sera reconnue, reçue ou exécutée par le Receveur Général, si elle n'est par imprimée, et de la forme sous laquelle on l'obtient da Département du Receveur Général, sous laquelle seule le paiement peut être fait, et cette procuration opérera comme pour toute somme d'argent dus seule une par le gouvernement à la date de la procuration.

3. Des procurations générales autorisent la récept

ment par le gouvernement à la date de la procurations.

3. Des procurations générales autorisant la réception d'argent dû. ou qui peut devenir dû après sa date, par lesquelles toute banque reconnue par un charte est constituée procureur, seront reçues et exécutées si elles sont imprimées et de la forme spécials sons laquelle on peut l'obtenir du Département de Re-eveur Général, et dans le cas où la procuration est donnée à l'agent d'une banque reconnue par un charte, la banque doit se déclarer, par un document propre par écrit, responsable des actes de tel agent à l'égard des reçus de sommes qui y sont mestionnées.

Cepandant la paraconne

Cependant, la personne qui exécute une procursi tion à une banque ou à l'agent d'une banque, ayant de l'accepter, peut à sou choix effacer les mots "es peut ci-après devenir dû."

4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoit procuration générale comme il est mentionne plus haut, à une banque reconnue par une charte ou l'agent d'une banque, dans lequel cas un double doit étre déposé dans le Département des Finances.

5. Toutes les procurations an duplicate doivent

5. Toutes les procurations en duplicata doivent être signées en présence d'un témoin.

6. Dans le cas de mort de la personne au nom de laquelle le paiement est réclamé. la vérification du testament ou autre preuve que celui qui fait demande a droit de recev ir l'argent doit être fournie en demandant ces paiements.

Des blanes de formules de procuration peuvent etre obtenus du Departement du Receveur Général. Par ordre du Bureau.

JOHN LANGTON, Secrétaire.

Trésor, Ottawa, 1er fév. 1870.

LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPISTES,
ELECTROTYPISTES,
STEREOTYPISTES,
GRAVEURS,
CHROMO ET
PHOTHO-LITHOGRAPHES.
PHOTOGRAPHES ET
IMPRIMEURS. Bureau: No. 10. Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques. Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoranda. Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

The Canadian Illustrated News

Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art. Asri-diure et Macanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous envers \$20. aura droit à six copies pour l'année.
Les abonnés de Montréal recevront leur journal domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent pu un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur.
On recevra des annonces, en petit nombre, au tant de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATRLIERS: 319—RUE St. ANTOINE—319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE Public tous les Samedis à Montréal, Canada-

Par GEORGE E. DESBARATS & CIR. ABONNEMENT.....\$2.50 par année

Aux Etats-Unis 3.00 Centins par numéro 5 Centins par lettres enrégistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du jour ANNONCES 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " at

Tous ceux qui ne renverront pas le journal considérés comme abonnés. FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdoms daires ne sont que de 5 centins partrois mois, payable d'avance au burcau de poste de l'abonné. Le mange d'attention à ce détail, entrainerait une dépense centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nouh ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction devront être adressés à l'Opinion Publique ou Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration journal.

Imprimé et publié par G. E. Desbarats, 10 Ples d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada